



L'an deux mille vingt-cinq le 2 du mois d'octobre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny, après convocation légale du 25 septembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

**Présents :** M. RENKES David – M. SALVE Olivier – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques- M. HENQUEL Patrick  
Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina  
M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude - Mme LORETTE Delphine - M. MEVELLEC Mickaël  
M. L'HUILLIER Nicolas - M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent – M. BRIDARD Franck – M. HENCK Dominique  
M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MICHEL Olivier - M. BASTIEN Claude  
Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. BONAFFINI Sylvestre –

**Procurations :** M. CERUTTI Alain à M. MATHIEU Denis – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – M. MATHEY Dominique à M. MEVELLEC Mickaël – M. FAGOT REVURAT Yannick à M. LE GUERNIGOU Nicolas - M. DIEDLER Franck à Mme CHERY Chantal - Mme KLINGELSCHMITT Agnès à M. THOMAS Claude

**Excusé(s) :** M. JOLY Philippe – Mme MARANDE Carole –

**Secrétaire de séance :** M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombreait : **38 votants**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55

Présents : 32

Pouvoirs : 6

Excusés : 2

**Votants : 38**

Date d'affichage : 7 octobre 2025

**SUFFRAGE EXPRIME :**

Pour : 38

Contre :

Absentions :

**ASSAINISSEMENT**

02\_10\_2025

**Présentation du Rapport sur le prix et la qualité du Service Public  
d'Assainissement Collectif 2024**

Philippe VOINSON, vice-président en charge de l'eau potable, de l'assainissement, de la GEMAPI et de la gestion de l'assainissement non collectif, indique que le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) est un document produit tous les ans permettant de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

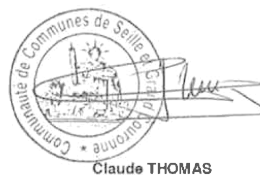
C'est un élément clé dans la mise en œuvre locale de la transparence et de la gouvernance du Service Public d'Assainissement Collectif.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif est destiné notamment à l'information des usagers. Il comprend des indicateurs techniques, financiers et de performance.

Philippe VOINSON fait lecture de la synthèse ci-dessous du rapport 2024 (présenté en groupe projet le 2 octobre 2025) et rappelle qu'il se complète au fur et à mesure des constructions de stations d'épuration.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Prend** acte du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif tel que présenté par le vice-président (*rapport disponible sur le site internet de la communauté de communes*)



Claude THOMAS

Claude THOMAS  
2025.10.08 06:31:08 +0200  
Ref:9592596-14443891-1-D  
Signature numérique  
le Président



# 2024

## RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



47, rue Saint Barthélémy  
54280 CHAMPENOUX  
Tel : 03 83 31 74 37  
Courriel :  
[responsable-hydraulique@comcom-sgc.fr](mailto:responsable-hydraulique@comcom-sgc.fr)  
N° SIRET : 245 070 589 00037

# Sommaire

<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>4</b>
<b>1 INFORMATIONS GENERALES .....</b>	<b>5</b>
1.1 Préambule .....	5
1.2 Effectif du service.....	5
1.3 Etat des lieux succinct.....	7
<b>2 ELEMENTS TECHNIQUES.....</b>	<b>8</b>
2.1 Localisation des ouvrages .....	8
2.2 Chiffres clés.....	9
2.3 Inventaire des ouvrages / bilan activité.....	10
2.3.1 Station d'épuration de l'Amezule Haute .....	10
(Laître-sous-Amance) .....	10
2.3.2 Station d'épuration de Velaine-sous-Amance.....	14
2.3.3 Station d'épuration d'Erbéville-sur-Amezule .....	16
2.3.4 Station d'épuration de Cerville .....	18
2.3.5 Station d'épuration de BHL .....	20
(Buissoncourt-Haraucourt-Lenoncourt) .....	20
2.3.6 Station d'épuration de l'Amezule Basse.....	23
(Lay Saint Christophe) .....	23
2.3.7 Station d'épuration de Gellenoncourt.....	27
2.3.8 Station d'épuration de Sornéville.....	28
2.3.9 Station d'épuration de Mazerulles.....	30
2.3.10 Station d'épuration de Réméréville .....	32
2.3.11 Station d'épuration de Moncel sur Seille .....	33
Liste des faits marquants sur le système de traitement.....	34
2.3.12 Station d'épuration de Jeandelaincourt.....	36
2.3.13 Station d'épuration de Nomeny.....	39
2.3.14 Station d'épuration de Brin sur Seille.....	41
2.3.15 Station d'épuration de Leyr.....	44
2.3.16 Station d'épuration de Clémery .....	47
2.3.17 Station d'épuration de Manoncourt .....	49
2.3.18 Station d'épuration de Belleau-Morey-Sivry.....	51
2.3.19 Station d'épuration de Serrières .....	53
2.3.20 Station d'épuration de Raucourt.....	55
2.3.21 Station d'épuration de Thezey Saint Martin .....	57
2.3.22 Station d'épuration de Lixières .....	59
<b>3 ELEMENTS DE FACTURATION .....</b>	<b>61</b>
3.1 Modalités de tarification.....	61
3.2 Le prix du m3.....	61
3.2.1 Evolution du prix du service de l'eau (hors eau) par m3 et pour 120 m3.....	61
3.2.2 La participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).....	62
<b>4 VOLET FINANCIER.....</b>	<b>62</b>
4.1 Compte rendu financier du service de l'assainissement 2023 .....	62
4.1.1 Recettes .....	62
4.1.2 Dépenses.....	62
4.1.3 Dette du service assainissement .....	63
4.2 Compte administratifs 2023 .....	64
<b>5 INDICATEURS DE PERFORMANCE RATTACHES AUX SERVICES.....</b>	<b>65</b>
<b>6 EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE .....</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>

<b>4</b>	<b>VOLET FINANCIER .....</b>	<b>51</b>
4.1	Compte rendu financier du service de l'assainissement 2022 .....	51
4.1.1	<i>Recettes</i> .....	51
4.1.2	<i>Dépenses</i> .....	52
4.1.3	<i>Dette du service assainissement</i> .....	52
4.2	Compte administratifs 2022 .....	52
<b>5</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE RATTACHES AUX SERVICES .....</b>	<b>52</b>
<b>6</b>	<b>EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE .....</b>	<b>59</b>

## GLOSSAIRE

### ***DBO5 (Demande Biochimique en Oxygène à cinq jours)***

La DBO5 représente la quantité d'oxygène nécessaire à la dégradation des composés organiques biodégradables (glucides, lipides et protéines) par l'action de micro-organismes. L'oxygène consommé est mesuré après une période de cinq jours et représente principalement la dégradation des matières carbonées. La DBO5 s'exprime en milligrammes d'O<sub>2</sub> consommés par litre d'effluent.

### ***DCO (Demande Chimique en Oxygène)***

La DCO représente la quantité d'oxygène consommé par voie chimique pour oxyder l'ensemble des matières oxydables (organiques ou minérales) présentes dans l'eau. Les composés sont les mêmes que pour la DBO5 auxquels s'ajoutent les graisses de tous types et divers sels minéraux. Elle est particulièrement indiquée pour mesurer la pollution d'un effluent industriel. La DCO s'exprime en milligrammes d'O<sub>2</sub> consommés par litre d'effluent.

### ***MES (Matières en Suspension)***

Les matières en suspension sont constituées de toutes les particules minérales ou organiques véhiculées par l'effluent. Elles servent de support à une partie de la pollution. Le résultat est exprimé en milligrammes par litre d'effluent.

### ***Ptotal (Phosphore Total)***

Le phosphore total inclut la part organique liée aux rejets d'origine humaine ou animale, et la part minérale liée, entre autres, aux détergents et lessives. Le phosphore comme l'azote intervient principalement dans le phénomène d'eutrophisation des rivières. Le résultat est exprimé en milligrammes par litre d'effluent.

### ***NK (Azote Kjeldahl ou azote organique)***

L'azote Kjeldahl représente l'équivalent d'azote disponible de l'ammoniacal et de l'azote organique. Ce dernier provient notamment des déchets d'origine humaine (ex : urée). L'azote Kjeldahl contient donc une grande partie d'ions ammonium. Le résultat est exprimé en milligrammes par litre d'effluent.

### ***NH<sub>4</sub><sup>+</sup> (Azote ammoniacal)***

La dégradation des déchets organiques produit des carbonates d'ammonium. La proportion de NH<sub>4</sub><sup>+</sup> dans l'azote organique varie autour de 70%. Une présence trop élevée d'ions ammonium peut être le signe de la présence d'effluents agricoles dans les réseaux. Le résultat est exprimé en milligrammes par litre d'effluent.

***tMS*** : tonne de matière sèche

***ECP*** : *Eau claire parasite* : Eau parvenant dans le réseau d'assainissement mais n'ayant pas vocation à être dépolluée. Elle provient généralement du sous-sol, des rivières, sources, fontaines, trop-pleins de réservoirs, etc. Attention les eaux de pluie ne sont pas des ECP.

***Réseau unitaire*** : ensemble de collecteurs qui véhiculent en mélange les eaux usées et les eaux pluviales pour les diriger vers la station d'épuration. Ce réseau n'a pas pour vocation d'être destinataire d'ECP.

***Réseau séparatif*** : système d'évacuation qui possède deux catégories de collecteur : les collecteurs qui véhiculent d'une part les eaux usées (collecteurs d'eaux usées) et ceux qui véhiculent les eaux de pluie (collecteurs d'eaux pluviales).

# 1 Informations générales

## 1.1 Préambule

La Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné exerce la compétence assainissement sur les 42 communes de son territoire.

La compétence assainissement est géré par une régie à simple autonomie financière dont les statuts ont été mis à jour lors du Conseil Communautaire en date du 11 mai 2023 (SPIC)

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leurs assemblées délibérantes et surtout un outil d'information des usagers. Il doit être présenté au Conseil Communautaire avant le 30 septembre de l'année N+1 et transmis avec l'avis du Conseil Communautaire par voie électronique à la préfecture dans les quinze jours qui suivent leur présentation devant le Conseil Communautaire.

Le conseil municipal de chaque Commune membre de la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné est destinataire du rapport annuel adopté par le Conseil Communautaire.

Le maire doit présenter le rapport au conseil municipal au plus tard le 31 décembre.

### Zonage :

En application de l'article **L2224-10 du code général des collectivités territoriales, les communes et leurs groupements doivent délimiter** un zonage d'assainissement

- les zones d'assainissement collectif, où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,
- les zones d'assainissement non collectif, où elles sont seulement tenues d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement, et si elles le décident, leur entretien, afin de protéger la salubrité publique.

## 1.2 Effectif du service

L'organisation du service,

Un Président : M. Claude THOMAS

Un Vice-Président Eau, Assainissement et GEMAPI : M. Philippe VOINSON

Un Directeur générale des Services : M. Michaël ROSSIGNOL

Un Directeur des Services Techniques : M. Cyril CHERY

La direction de la régie est assurée par M. Cyril CHERY, directeur du pôle environnement et patrimoine de la CCSGC.

Son fonctionnement est assuré par :

Une responsable du service Hydraulique : Mme. Isabelle BONNETTE 50% assainissement et 50% eau.

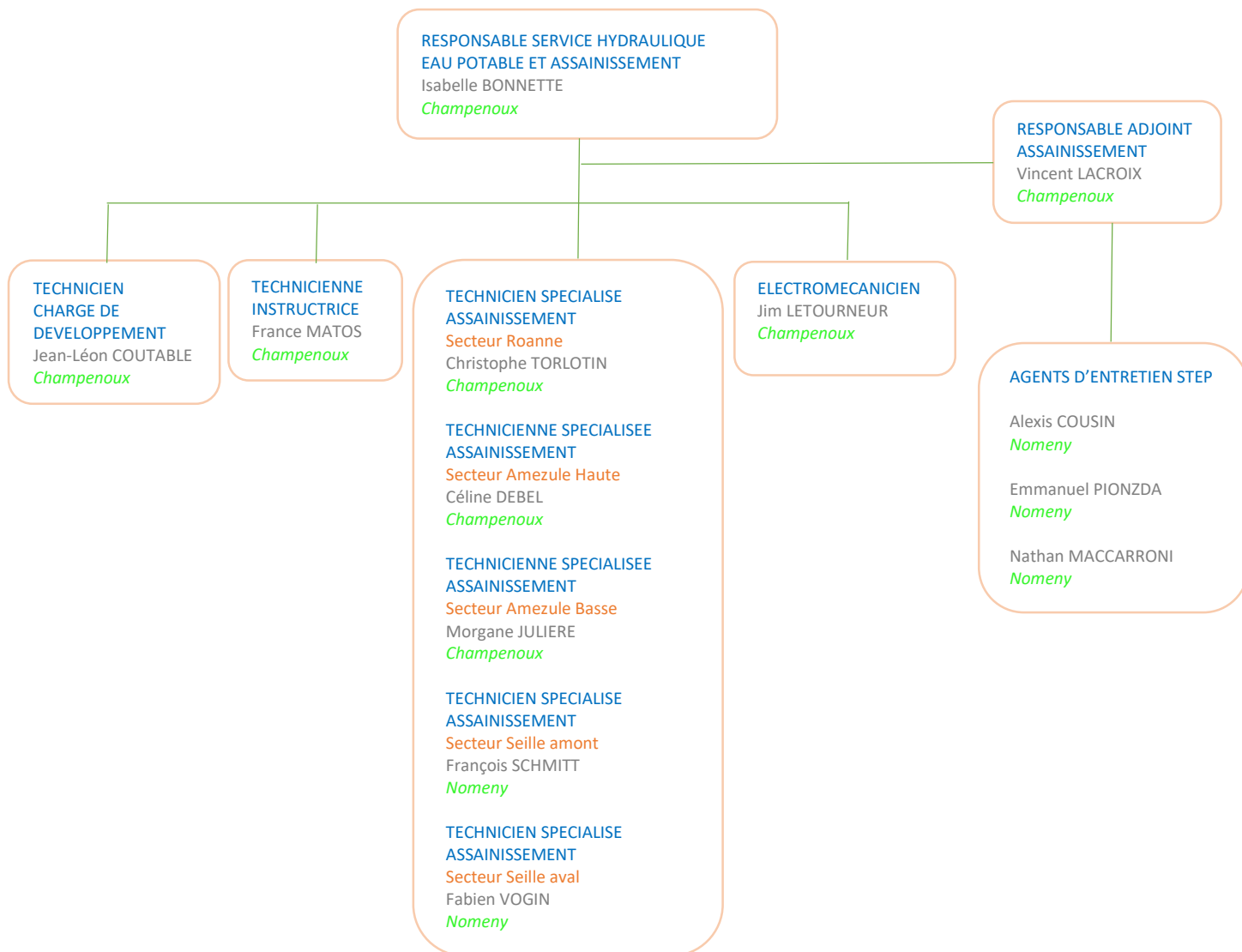
Un responsable adjoint pour l'assainissement : M. Vincent LACROIX 100% assainissement

Un comptable : Magali CHAUVET (80%)

Des techniciens et des agents d'entretien (cf organigramme ci-après)

La continuité du service public est assurée par une double astreinte le Week-end, réseau et station, reliée par informatique au poste de gestion centralisée des installations située à Champenoux.

## ORGANIGRAMME



Le Conseil d'exploitation de la régie est composé membres désignés par délibération du Conseil Communautaire.

Il est composé des membres suivants :

- Le président de la CCSGC,
- Le vice-président en charge de l'hydraulique de la CCSGC,
- 5 délégués communautaires titulaires, ainsi que 5 suppléants.

**Délégués titulaires** au conseil d'exploitation de la régie d'assainissement :

- M. Serge FEGER
- M. Alain HOLZER
- M. Philippe BERNARD
- M. Franck DIEDLER
- M. Antony CAPS

**Délégués suppléants** au conseil d'exploitation de la régie d'assainissement :

- M. Cédric BAUDOIN
- M. Bernard BECKER
- Mme Chantal CHERY
- M. Gérard GAY
- M. Philippe COLOMBI

### 1.3 Etat des lieux succinct

En 2024, la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné gère 22 stations d'épuration :

- **4** stations de type « **boues activées** »,
- **12** stations de type « **filtres plantés de roseaux** »,
- **4** stations de type « **infiltration-percolation** »,
- **2** stations de type « **lagunage** ».

- Stations d'épuration type « boues activées » :

-Les communes d'Amance, Laître-sous-Amance, Laneuvelotte et Champenoux disposent d'une station d'épuration d'une capacité de 2600 équivalents habitants depuis 2005.

-Les communes de Buissoncourt, Haraucourt et Lenoncourt disposent d'une station d'épuration d'une capacité de 1900 EH depuis 2011.

-Les communes d'Agincourt, Bouxières aux Chênes, Dommartin sous Amance, Eulmont et disposent d'une station d'épuration des eaux usées de l'Amezule Basse d'une capacité de 6400 équivalents habitants depuis 2011. La station reçoit également les eaux usées de Lay Saint Christophe, commune de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

-La commune de Moncel-sur-Seille dispose d'une station d'épuration des eaux usées d'une capacité de 1 100 équivalents habitants depuis 2016. La station reçoit également les eaux usées de la commune Pettoncourt.

- Stations d'épuration type « rustique – plantés de roseaux » :

-La commune de Jeandelaincourt dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 1000 EH depuis 2012.

-La commune de Nomeny dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 1300 EH depuis 2013.

-La commune de Brin sur Seille dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 720 EH depuis 2014.

-La commune de Sornéville dispose d'une station d'épuration des eaux usées d'une capacité de 400 équivalents habitants depuis 2015.

-La commune de Mazerulles dispose d'une station d'épuration des eaux usées d'une capacité de 300 équivalents habitants depuis 2015.

-La commune de Réméréville dispose d'une station d'épuration des eaux usées d'une capacité de 700 équivalents habitants depuis 2015.

-La commune de Leyr dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 1100 EH depuis 2017.

-La commune de Clémery dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 570 EH depuis 2018.

-La commune de Thézey-Saint-Martin dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 185 EH depuis 2020.

-La commune de Raucourt dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 208 EH depuis 2020.

-Les communes de Belleau (village de Belleau et village de Morey) et Sivry disposent d'une station d'épuration d'une capacité de 667 EH depuis 2020.

- Le village de Manoncourt (commune de Belleau) dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 176 EH depuis 2021.

- Stations d'épuration type « infiltration percolation » :

-La commune de Serrières dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 81 EH depuis 2020.

-La commune de Gellenoncourt dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 80 EH depuis 2012.

-La commune de Velaine-sous-Amance dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 310 EH depuis 2007.

- Le village de Lixières (commune de Belleau) dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 205 EH depuis 2023.

- Stations d'épuration type « lagunage » :

-La commune de Cerville dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 450 EH depuis 1986.

-La commune d'Erbéville-sur-Amezule dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 70 EH depuis 2001.

## 2 Éléments techniques

### 2.1 Localisation des ouvrages



## 2.2 Chiffres clés



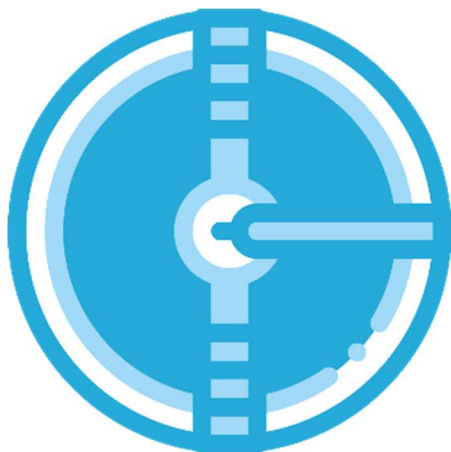
18 381 habitants desservis

2

2 036 838 m3 traités



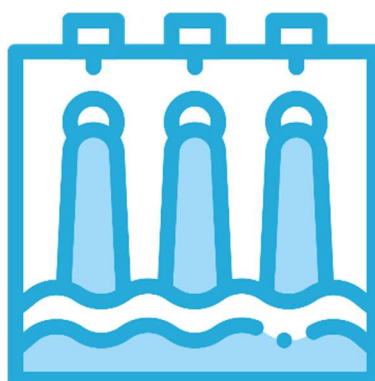
0



22 stations de traitement

2

**32** communes dont les 5 villages de Belleau raccordées à une station de traitement (273,55 km de réseaux)



4

## 2.3 Inventaire des ouvrages / bilan activité

### 2.3.1 Station d'épuration de l'Amezule Haute (Laitre-sous-Amance)



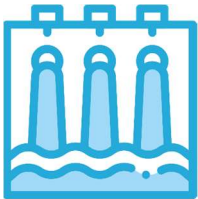
**2636 Habitants desservis**  
 Amance 361  
 Champenoux 1578  
 Laitre-sous-Amance 370  
 Laneuvelotte 439



**9 Ouvrages**  
 Dont **1** station d'épuration  
 et **8** postes de relevage



**307 640 m3** traités

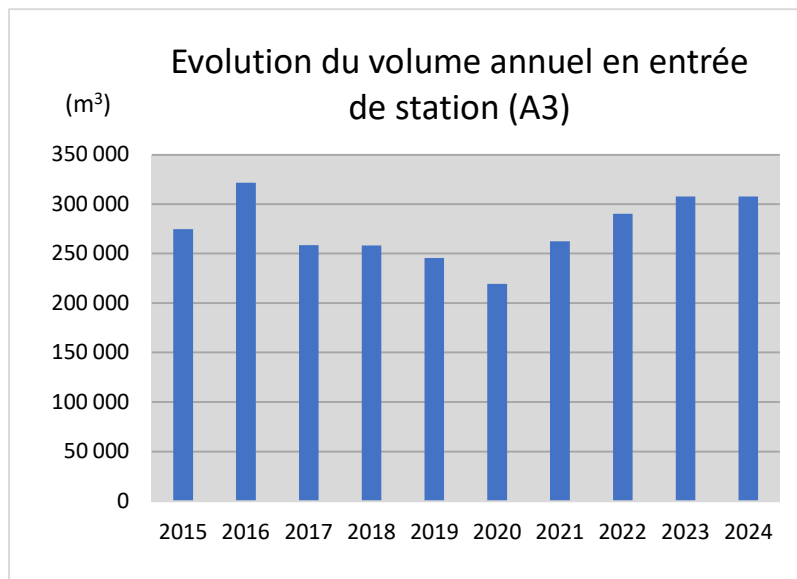


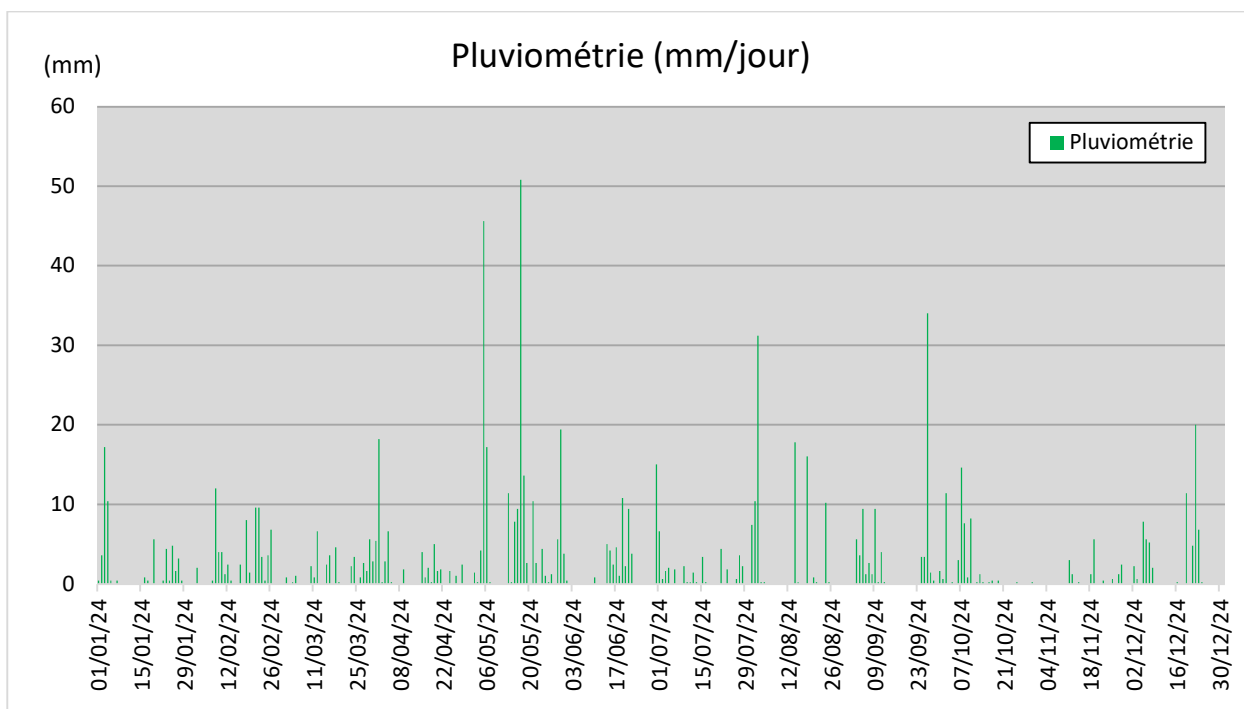
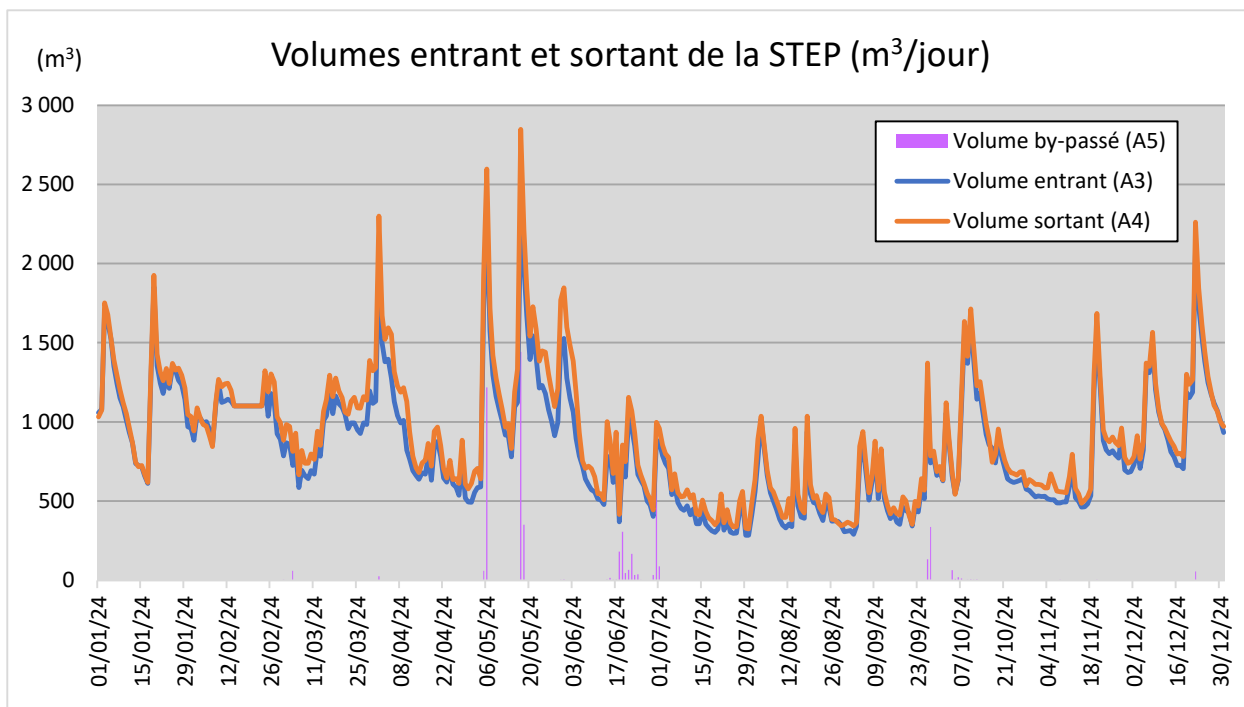
Année de mise en service : **2005**  
 Capacité : **2600 EH**  
 Débit nominal jour : **686 m3**  
 Débit maxi jour : **2020 m3**  
 Charge en DBO5 : **156 kg/j**



**41,58** Km de réseaux  
 Dont **9,45** km pour les  
 eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	841
Moyenne en DBO5 (kg/j) en entrée	25
Moyenne en MES (kg/j) en entrée	35
Moyenne en DCO (kg/j) en entrée	80
Boues produites (T)	16.60
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	199 734





Le tableau suivant présente les travaux réalisés sur le système de collecte au cours de l'année.

Communes	Localisation	Nature des travaux	Démarrage des travaux	Fin des travaux
CHAMPENOUX	Rue Emile Gallé	Remplacement + scellement tampon	23/09/24	26/09/24

Le tableau suivant présente les opérations de curage réalisées par un prestaire sur le secteur concerné au cours de l'année :

Communes	Localisation	Nature des travaux	Date
CHAMPENOUX	Rue d'Amance et allée de l'Arborétum	Curage de 690 ml de réseaux d'assainissement unitaire de DN 300 à DN 400	07/03/24
	Virage rue Saint-Barthélémy	Curage de 255 ml de réseaux d'assainissement unitaire de DN 200 à 500	17/09/24
	Croisement devant pharmacie	Curage de 120 ml de réseau EU DN 200 à 250 + débouchage DO	30/09/24
LANEUVELOTTE	Route de Voirincourt (en contrebas du n° 1)	Curage de 100 ml avec passage d'un coupe-racines sur le réseau d'assainissement unitaire de DN 300 situé le long du ruisseau	27/05/24 10/09/24
	Au 16 Grande Rue	Curage de branchement suite à une obstruction	15/11/24

Le tableau suivant présente les inspections télévisées réalisées par un prestaire sur le secteur concerné au cours de l'année :

Communes	Localisation	Nature des travaux	Démarrage des travaux	Fin des travaux
CHAMPENOUX	rue d'Amance et allée de l'Arborétum	inspection télévisée dans les réseaux unitaires DN 300 à DN 400 de la rue (414 ml) afin de contrôler l'état des canalisations et localiser des tampons enterrés	07/03/24	07/03/24
	virage rue Saint-Barthélémy	inspection télévisée dans les réseaux unitaires DN 160 à 500 de la rue (278 ml) afin de contrôler l'état des canalisations et localiser des tampons enterrés	17/09/24	17/09/24

#### Liste des faits marquants sur le système de traitement

Deux événements marquants ont eu lieu au cours de l'année 2024 :

- **N° 1 – du 14/02 au 23/02 (10 jours) – remplacement de l'automate et du logiciel de programmation et télégestion**

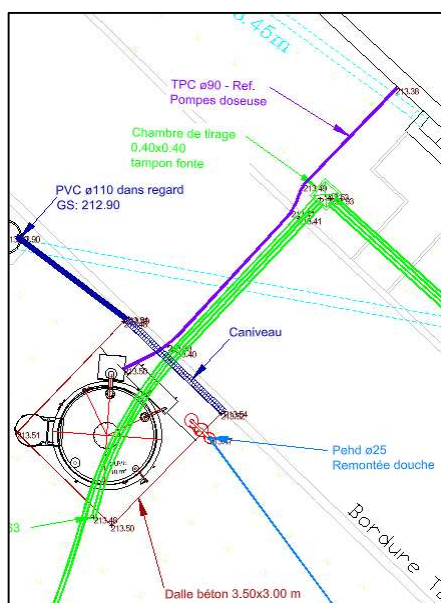
Au cours du mois de février, la société IP France est intervenue pour remplacer le logiciel de programmation et télégestion qui était obsolète par un SOFREL S4 de LACROIX Environnement. L'automate M340 a également été remplacé pendant cette période car obsolète et défaillant. Les opérations de remplacement des installations ont entraîné la perte de l'enregistrement des données sur la station (débits en entrée, sortie, by-pass, ...) sur une période de 10 jours. Des valeurs moyennes journalières ont été intégrés sur cette période afin de ne pas fausser les bilans annuels par l'absence de données.

- **N° 2 – du 20/03 au 12/09 (6 mois) – mise en place d'un système de traitement du phosphore**

Sous la maîtrise d'œuvre du bureau d'études IRH, des sondages géotechniques ont été effectués par l'entreprise GEOTECH le 20 mars à l'emplacement projeté de la future cuve de chlorure ferrique. Les travaux de terrassement ont ensuite été effectués par l'entreprise SOGEA du 15 au 23 mai pour l'installation des gaines et l'emplacement de la dalle. Les travaux se sont poursuivis avec le coulage de la dalle par l'entreprise CLEMA, puis l'installation de la cuve et du panneau électrique. Le premier dépotage a eu lieu le 10 juillet. La cuve a été mise en fonctionnement le 15 juillet.

Suite à des problèmes de fuite sur les pompes dans le courant du mois d'août, ces dernières ont été arrêtées et le coffret a été modifié en septembre avec la mise en place d'une ventilation et d'une couvertine.

L'entreprise IP France s'est chargée de la partie automatisme en intégrant la gestion du système de traitement du phosphore au programme de supervision de la station d'épuration.



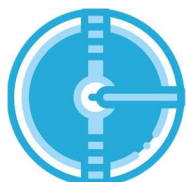
### 2.3.1 Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Le remplacement de l'automate et du logiciel de programmation et télégestion ainsi que les travaux de mise en place d'un traitement du phosphore n'ont pas engendré de déversement particulier vers le milieu naturel.

### 2.3.2 Station d'épuration de Velaine-sous-Amance



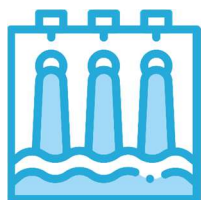
**275 Habitants desservis**  
 Velaine-sous-Amance 285



**1 Ouvrage**  
 Dont **1** station d'épuration



**24 075 m3** traités

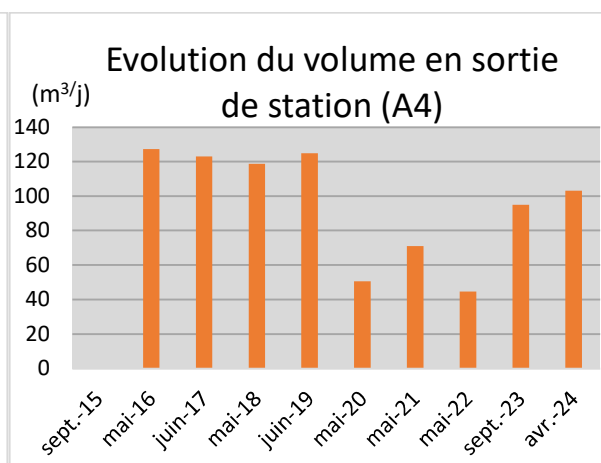
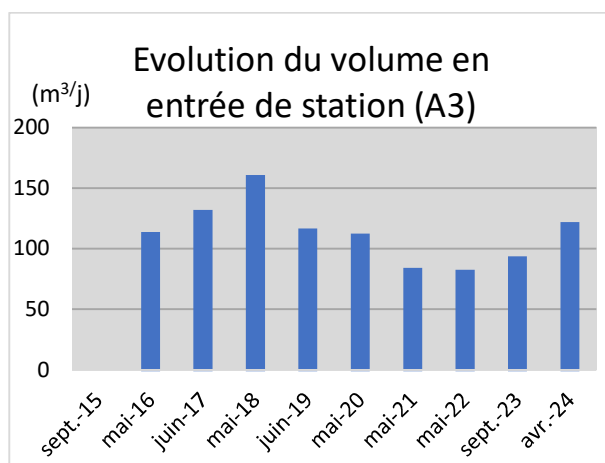


Année de mise en service : **2007**  
 Capacité : **310 EH**  
 Débit nominal jour : **210 m3**  
 Charge en DBO5 : **18,4 kg/j**



**3,75** Km de réseaux  
 Dont **0,76** km pour les  
 eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	120.74
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	16
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	3174



### Récapitulatif des opérations d'entretien

Les opérations d'entretien réalisées sur le système de collecte sont détaillées par type d'ouvrage : linéaire de réseau curé, entretien du poste de refoulement et des déversoirs d'orage.

- Curage de réseau :

150ml de réseau EU curé au niveau du stade (entre la rue de la Louvière et la station d'épuration).

- Entretien des postes de refoulement :

Le système de collecte de Velaine-sous-Amance ne comporte pas de poste de refoulement, il est entièrement gravitaire.

- Entretien des déversoirs d'orage (DO) :

Le système de collecte de Velaine-sous-Amance comporte 4 déversoirs d'orage (DO) et 1 ouvrage de décharge (DC).

Ces ouvrages ont été contrôlés en juin et n'ont pas nécessité d'intervention de curage.

### Faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

Conformément à la réglementation en vigueur, 1 mesure d'analyse a été réalisée au cours de l'année 2023. Cette prestation a été confiée à la société SOCOTEC qui est intervenue le 17 avril 2024.

La conclusion du contrôle effectué par le prestataire est la suivante :

« L'effluent traité est de bonne qualité.

L'entretien de la station est réalisé de manière satisfaisante, ainsi que l'ensemble des déversoirs d'orage et le poste de relevage.

Le fonctionnement de la station est bon au regard des résultats d'analyses. Les rendements sont tous atteints, aucun dépassement des valeurs réglementaires n'a été constaté. »

### Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Les prélèvements sont effectués par SOCOTEC à l'aide de préleveurs automatiques réglés afin de procéder à un minimum de 144 prélèvements sur 24h.

Les échantillons sont conservés dans une glacière réfrigérée permettant de maintenir une température maximale ambiante inférieure à 8°C jusqu'à leur acheminement au laboratoire d'analyse.

Les analyses sont réalisées en externe par le laboratoire EUROFINs situé à Maxéville.

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation.

La station fonctionne de manière satisfaisante et aucun élément marquant n'est à signaler pour l'année 2024.

L'axe d'amélioration qui doit encore être développé est le suivi et l'entretien des dispositifs de mesure et d'autosurveillance : entretien, vérification et étalonnage du dispositif de mesures de débit.

### 2.3.3 Station d'épuration d'Erbéviller-sur-Amezule



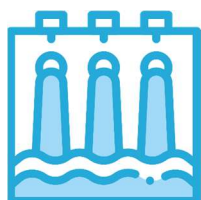
**71 Habitants desservis**  
 Erbéviller-sur-Amezule 71



**1 Ouvrage**  
 Dont **1** station d'épuration



**812.6 M3/j** mai 2024

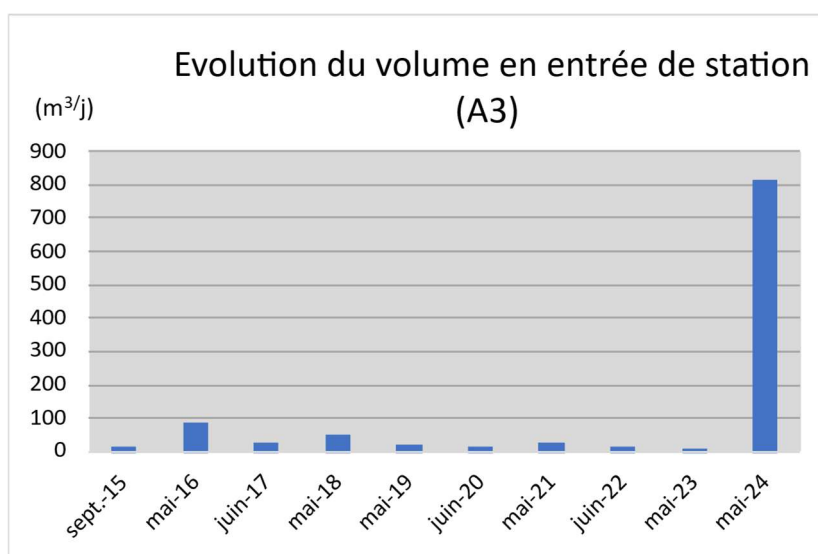


Année de mise en service : **2001**  
 Capacité : **70 EH**  
 Débit nominal jour : **40 m3**  
 Charge en DBO5 : **3,8 kg/j**



**1,83** Km de réseaux  
 Dont **0,56** km pour les  
 eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	Pas de débitmètre
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	<3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	34
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	21
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	0



### Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

Conformément à la réglementation en vigueur, 1 mesure d'analyse a été réalisée au cours de l'année 2023. Cette prestation a été confiée à la société SOCOTEC qui est intervenue le 6 mai.

La conclusion du contrôle effectué par le prestataire est la suivante :

« Le fonctionnement de la station est mauvais au regard des résultats d'analyses. Les rendements épuratoires ne sont pas tous atteints, mais un seul dépassement de valeur réglementaires a été constatés sur le paramètre MES.

Le traitement de l'effluent est médiocre.

La station fonctionne de manière dégradé, l'effluent traité est de qualité médiocre.

L'entretien de la station est réalisé de manière satisfaisante, ainsi que l'ensemble des déversoirs d'orage. »

Les conditions météorologiques étant exceptionnelles les jours de mesure, les résultats exposés dans le présent rapport ne sont pas représentatifs du fonctionnement global annuel de la station.



Les actions de lutte contre les nuisibles entamées en 2023 ont été poursuivies en 2024 avec la pose de pièges à ragondins.

M. BIEWER, président de l'association communale de chasse agréées (ACCA) a indiqué que 32 spécimens ont été capturés en 2023 et 19 au cours de l'année 2024.

La pose de pièges pourra être réitérée en 2025 en fonction de l'activité observée sur site.

### Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Les prélèvements sont effectués par SOCOTEC à l'aide de préleveurs automatiques réglés afin de procéder à un minimum de 144 prélèvements sur 24h.

Les échantillons sont conservés dans une glacière réfrigérée permettant de maintenir une température maximale ambiante inférieure à 8°C jusqu'à leur acheminement au laboratoire d'analyse.

Les analyses sont réalisées en externe par le laboratoire EUROFINs situé à Maxéville.

Bien que le contrôle du système de traitement effectué en mai conclue à un fonctionnement dégradé de la station, les résultats sont à nuancer au vu des conditions météorologiques exceptionnelles des jours de mesures.

Dans l'ensemble, le suivi interne de la station montre qu'elle fonctionne de manière satisfaisante et aucun élément marquant n'est à signaler pour l'année 2024.

Au vu de la bathymétrie effectuée en octobre, une attention particulière sera apportée à l'évolution du niveau de boue dans le premier bassin, avec un curage de celui-ci envisagé pour 2026. En parallèle, des actions seront menées afin de lutter contre la propagation des lentilles d'eau.

### 2.3.4 Station d'épuration de Cerville



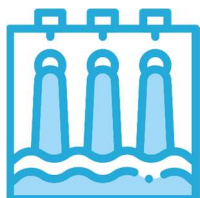
**552 Habitants desservis**  
 Cerville 560



**1 Ouvrage**  
 1 station d'épuration



562.85 m3 traités en mai

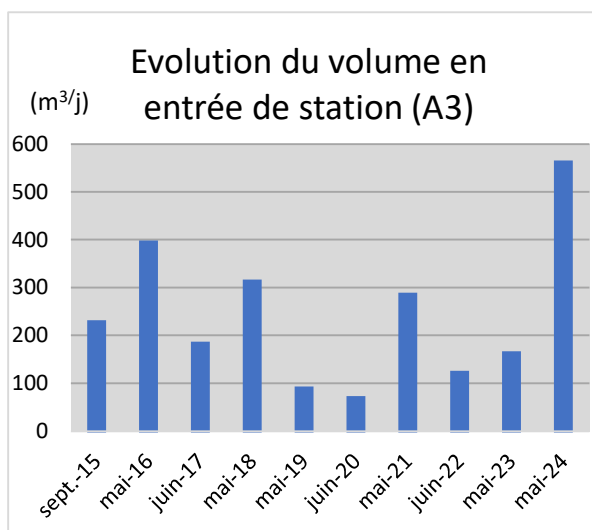


Année de mise en service : **1986**  
 Capacité : **450 EH**  
 Débit nominal jour : **266 m3**  
 Charge en DBO5 : **27 kg/j**



**9,12** Km de réseaux  
 Dont **3,33** km pour les  
 eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	Pas de débitmètre
Moyenne en BDO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	93
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	26
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	0



### Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

Conformément à la réglementation en vigueur, 1 mesure d'analyse a été réalisée au cours de l'année 2024. Cette prestation a été confiée à la société SOCOTEC qui est intervenue le 07 mai.  
La conclusion du contrôle effectué par le prestataire est la suivante :

« Le fonctionnement de la station est mauvais au regard des résultats d'analyses. Les rendements épuratoires ne sont pas tous atteints, mais un seul dépassement de valeur réglementaire a été constaté sur le paramètre MES.  
Le traitement de l'effluent est médiocre.  
La station fonctionne de manière dégradée, l'effluent traité est de qualité médiocre.  
L'entretien de la station est réalisé de manière satisfaisante, ainsi que l'ensemble des déversoirs d'orage. »

### Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Les prélèvements sont effectués par SOCOTEC à l'aide de préleveurs automatiques réglés afin de procéder à un minimum de 144 prélèvements sur 24h.

Les échantillons sont conservés dans une glacière réfrigérée permettant de maintenir une température maximale ambiante inférieure à 8°C jusqu'à leur acheminement au laboratoire d'analyse.  
Les analyses sont réalisées en externe par le laboratoire EUROFINS situé à Maxéville.

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. Il semblerait que les bassins ne soient pas étanches au regard du déséquilibre hydraulique observé lors de l'autosurveillance. Les rendements épuratoires lors de l'autosurveillance de cette année sont mauvais ; les prélèvements ont été réalisés pendant et à la suite d'une période de fortes pluies, induisant un fort taux de dilution.

Il faudra prochainement envisager la réalisation d'études bathymétriques (mesure de la hauteur des boues et analyse) afin de procéder à une nouvelle opération de vidange et épandage.

### 2.3.5 Station d'épuration de BHL (Buissoncourt-Haraucourt-Lenoncourt)



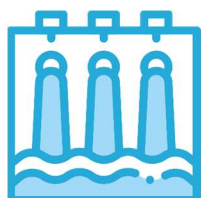
**1567 Habitants desservis**  
 Buissoncourt 257  
 Haraucourt 739  
 Lenoncourt 599



**7 Ouvrages**  
 Dont **1** station d'épuration  
 et **6** postes de relevage



**221 530 m3** traités

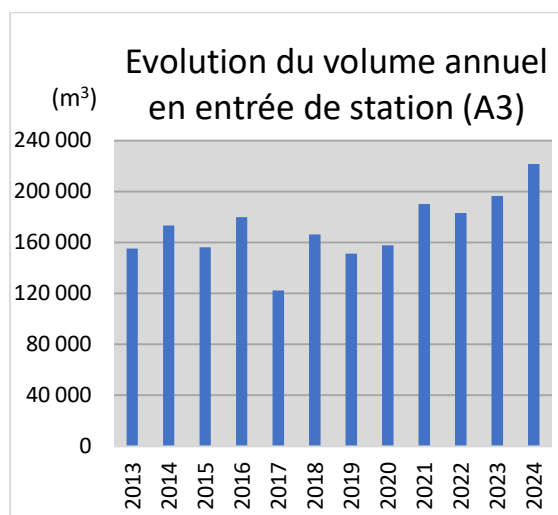


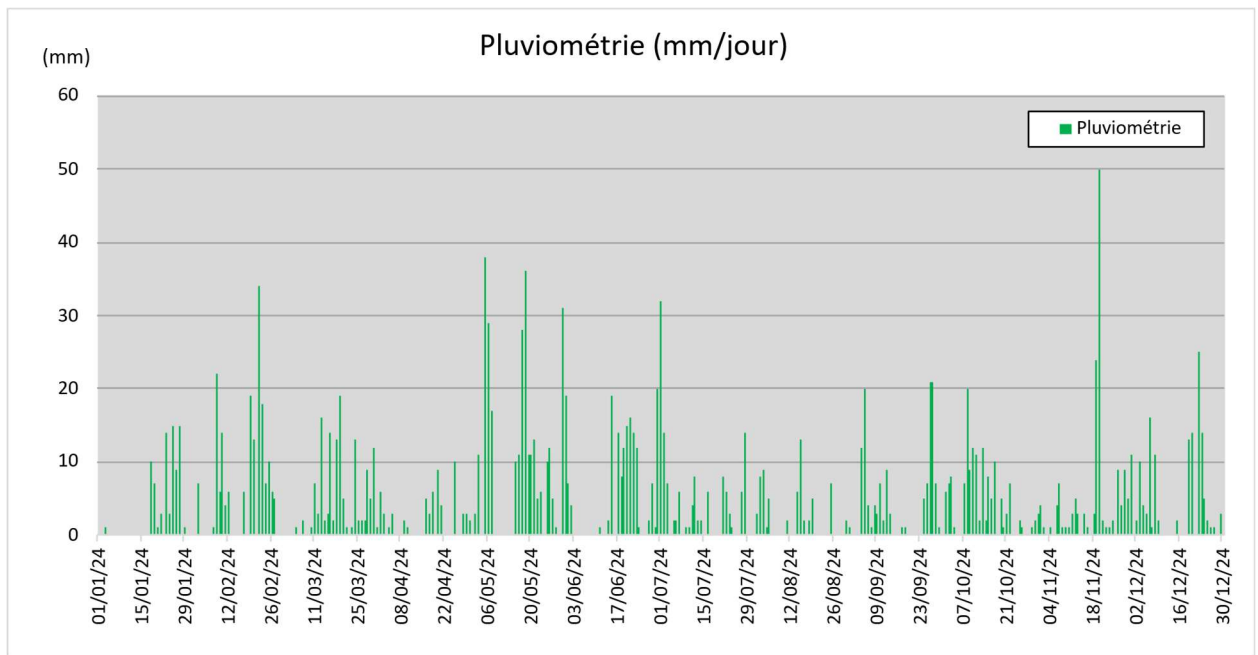
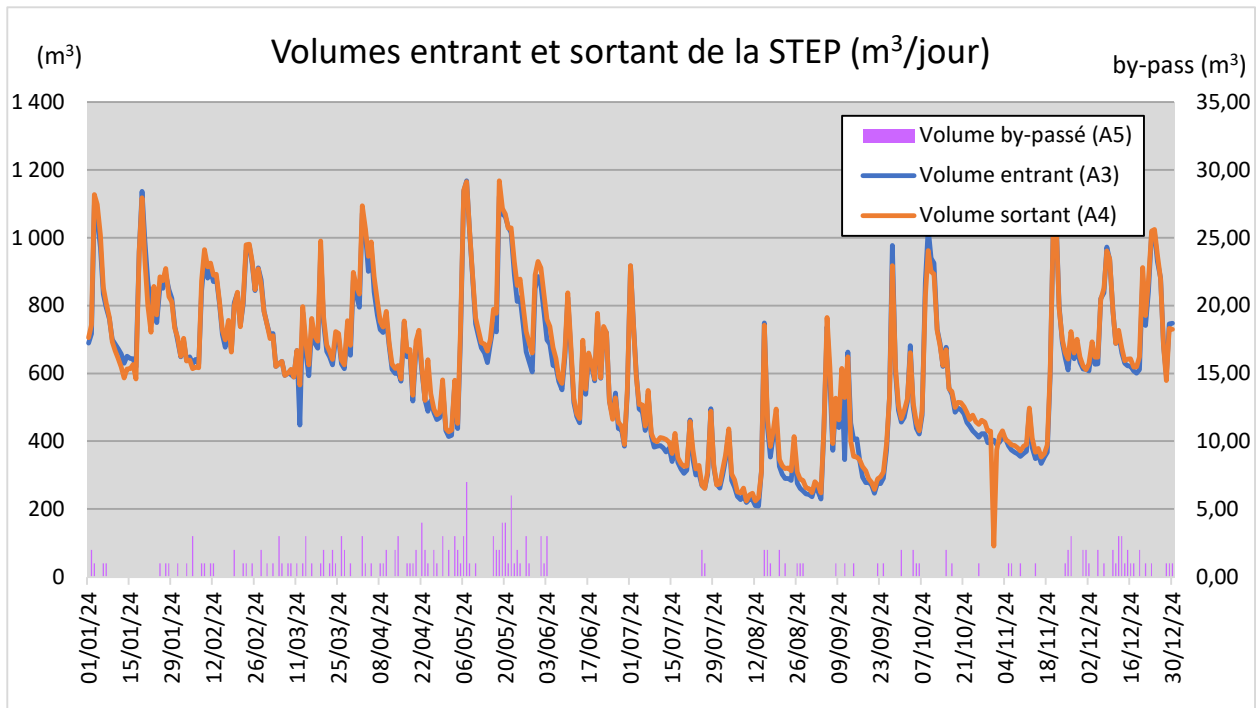
Année de mise en service : **2011**  
 Capacité : **1900 EH**  
 Débit nominal jour : **266 m3**  
 Débit maxi jour : **1168 m3**  
 Charge en DBO5 : **118 kg/j**



**25,95** Km de réseaux  
 Dont **7,70** km pour les  
 eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	607
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	Nulle
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	3
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	7
Boues produites (T)	9.27
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	160 656





### Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

Sous la maîtrise d'œuvre du bureau d'études IRH, des sondages géotechniques ont été effectués par l'entreprise GEOTECH le 20 mars à l'emplacement projeté de la future cuve de chlorure ferrique. Les travaux de terrassement ont ensuite été effectués par l'entreprise SOGEA du 15 au 23 mai pour l'installation des gaines et l'emplacement de la dalle. Les travaux se sont poursuivis avec le coulage de la dalle par l'entreprise CLEMA, puis l'installation de la cuve et du panneau électrique. Le premier dépotage a eu lieu le 10 juillet. La cuve a été mise en fonctionnement le 15 juillet.

Suite à des problèmes de fuite sur les pompes dans le courant du mois d'août, ces dernières ont été arrêtées et le coffret a été modifié en septembre avec la mise en place d'une ventilation et d'une couvertine.

L'entreprise IP France s'est chargée de la partie automatisme en intégrant la gestion du système de traitement du phosphore au programme de supervision de la station d'épuration.



Remplacement agitateur zone de contact.

Remplacement échangeur, compresseur et recharge gaz sur le préleveur d'entrée.

### Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Conformément à la réglementation en vigueur, 2 mesures d'analyses ont été réalisées au cours de l'année 2024.

Les prélèvements sont effectués à l'aide de préleveurs automatiques dont la température est vérifiée à chaque analyse. Le nombre de prélèvements effectués est également vérifié afin de s'assurer d'un nombre minimum de 144 prélèvements.

Les analyses sont réalisées en externe par le laboratoire EUROFINs situé à Maxéville. Les échantillons sont conservés dans une glacière réfrigérée et transportés directement au laboratoire dans les 4h suivant la mise en flacons.

Les améliorations envisagées pour l'année 2025 sont le remplacement du boîtier de télégestion (Sofrel s550 → s4), le remplacement d'une pompe du poste toutes eaux par une plus puissante, ainsi que la poursuite de création de modes opératoires afin de faciliter la continuité de service lors d'éventuels remplacements du technicien en charge de la station.

### 2.3.6 Station d'épuration de l'Amezule Basse (Lay Saint Christophe)



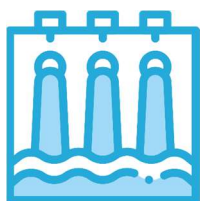
**3254 Habitants desservis**  
 Hors Lay Saint Christophe (CCBP)  
 Agincourt 456  
 Bouxières aux Chênes 1436  
 Dommartin sous Amance 303  
 Eulmont 1130  
 Lay Saint Christophe 2 417



**6 Ouvrages**  
 Dont **1** station d'épuration  
 et **5** postes de relevage



**606 615 m3** traités

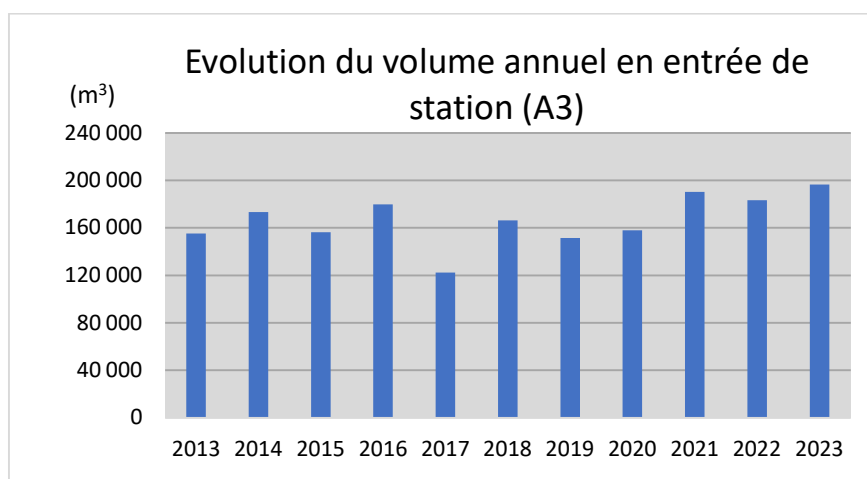


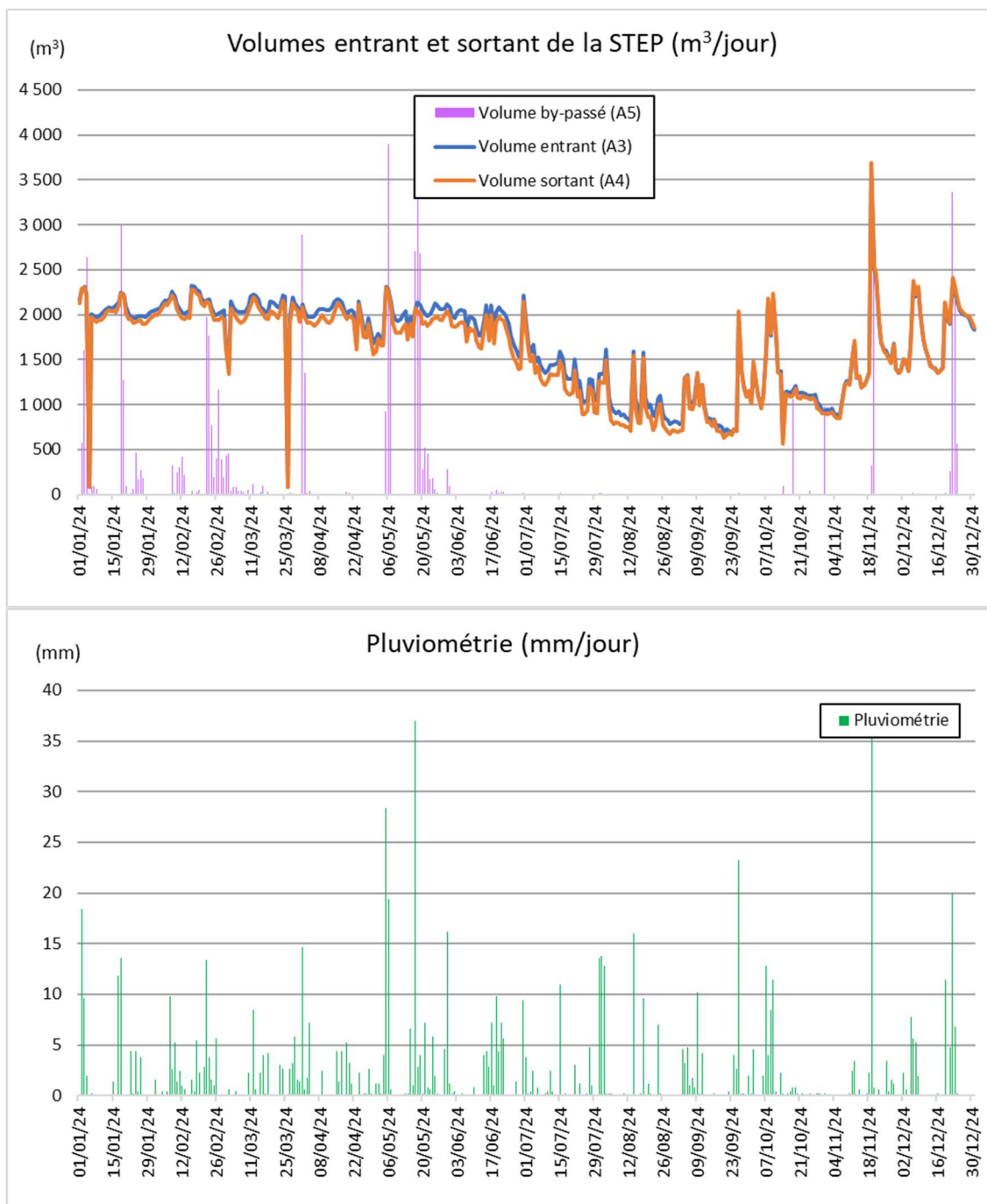
Année de mise en service : **2011**  
 Capacité : **6400 EH**  
 Débit nominal jour : **2016 m3**  
 Charge en DBO5 : **345 kg/j**



**51,68** Km de réseaux  
 Dont **13,26** km pour les  
 eaux pluviales + LSC

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	1662
Moyenne en DBO5 (kg/j) en entrée	49
Moyenne en MES (kg/j) en entrée	124
Moyenne en DCO (kg/j) en entrée	212
Boues produites (T)	135
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	349 687
Chaux vives (t)	12.1
Polymères (kg)	1200
Chlorure ferrique (t)	9.8





Le tableau suivant présente les travaux réalisés sur le système de collecte au cours de l'année.

Communes	Localisation	Nature des travaux	Démarrage des travaux	Fin des travaux
BOUXIERES-AUX-CHENES	Amont PR	Changement des plaques du dessableur et mise en place d'une vanne murale en entrée	08/2024	08/2024
BOUXIERES-AUX-CHENES	PR	Mise en place d'une potence de levage	10/2024	10/2024

Le tableau suivant présente les inspections télévisées réalisées par un prestataire sur le secteur concerné au cours des dernières années.

Communes	Localisation	Nature des travaux	Démarrage des travaux	Fin des travaux
EULMONT	Allée des Vieux Jardins	Inspection télévisée pour vérification de canalisation et recherche de regard borgne (75 ml)	07/22	08/22
EULMONT	Rue du Château	Inspection télévisée de 50 ml et de 6 branchements	2022	2022

Le tableau suivant présente les curages réalisés par un prestataire sur le secteur concerné au cours des dernières années.

Communes	Localisation	Nature des travaux	Date des travaux
BOUXIERES-AUX-CHENES Ecuelle	Rue des Vergers	Curage réseau ECP entre 2 regards, bouchon de calcaire	24/01/2024
BOUXIERES-AUX-CHENES Moulin	Rue du Général Leclerc	Nettoyage regard EP, plein de calcaire	07/03/2024
BOUXIERES-AUX-CHENES	Réseau le long du cours d'eau, en amont du poste de relevage	Curage de 150 ml de réseau unitaire qui est ensablé, en amont du PR	20/08/2024
BOUXIERES-AUX-CHENES	Réseau le long du cours d'eau, en amont du poste de relevage	Curage de 50 ml de réseau unitaire qui est ensablé, en amont du PR. Buse bloquée à 50ml du regard amont fossé	28/08/2024
EULMONT	Chemin du Val	Curage de 100 ml de réseau EP	27/11/2024
BOUXIERES-AUX-CHENES	Réseau EP le long de la D913	Curage de 100 ml de réseau EP	27/11/2024

### [Fait marquants sur le système de traitement](#)

En 2024 : changement de l'automate et du sofrel. Il n'existait plus de pièces de rechange pour l'ancien automate et celui-ci a bloqué à plusieurs reprises lors des enregistrements de données. Passage du sofrel à la nouvelle génération S4. Une bathymétrie a été réalisée le 19 décembre 2024 dans le bassin d'aération en vue d'un changement de membranes début 2025. Les plongeurs sont également descendus dans le clarificateur afin de vérifier le bon état de la lame

## Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

La majorité des interventions prévues sur la station pour l'année 2024 a été réalisée, à savoir : le remplacement de l'automate et du sofrel. Le changement a pris du retard dû à la difficulté à avoir un rdv avec les plongeurs. La bathymétrie a été effectuée fin 2024, pour un changement de membranes janvier 2025.

Une étude de la qualité de l'air au sein de la station d'épuration réalisée en 2024 indique entre autres que « Lors des mesures, des dépassements de la VLCT (Valeur Limite d'Exposition Courte Terme – 15minutes) de l'ammoniac ont été constatés lors de l'extraction des boues malgré les portes sectionnelles ouvertes. » ainsi que « Le renouvellement d'air du bâtiment de stockage des boues doit être augmenté au hauteur de 5 à 7 volumes/heure » (contre 3 volumes à l'heure actuel). Un système de pressurisation de cabine pour manitou avec filtre à charbon a été prévu pour 2025, ainsi qu'une étude par bureau d'étude pour le dimensionnement du système d'aération. En 2024, l'agent réalisant les mouvements de boues porte un masque à gaz à cartouches adaptées pour l'ammoniac avec un binôme observateur.

Les axes d'amélioration qui doivent être développés sont la poursuite et l'enrichissement du suivi et de l'entretien des dispositifs de mesure et d'autosurveillance, le changement des membranes, ainsi que la modification de la circulation de l'air dans le hangar à boues.

### 2.3.7 Station d'épuration de Gellenoncourt



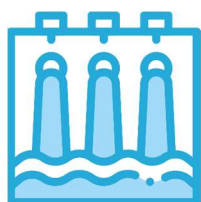
**80 Habitants desservis**  
 Gellenoncourt 82



**1 Ouvrage**  
 Dont **1** station d'épuration



Pas de débitmètre



Année de mise en service : **2012**  
 Capacité : **80 EH**  
 Débit nominal jour : **19 m3**  
 Charge en DBO5 : **4,8 kg/j**



**1,58** Km de réseaux  
 Dont **0,93** km pour les  
 eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	Pas de débitmètre
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	5
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	33
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	63
Boues produites (m3)	20
Consommation électrique (kWh) traitement	970

#### Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

Intervention de maintenance sur le système de chasse de la station à la suite d'un dysfonctionnement.

Conformément à la réglementation en vigueur, 1 mesure d'analyse a été réalisée au cours de l'année 2024. Cette prestation a été confiée à la société SOCOTEC qui est intervenue le 17 avril.

La conclusion du contrôle effectué par le prestataire est la suivante :

« Le traitement de l'effluent semble correct.

La station fonctionne de manière satisfaisante, l'effluent traité est de bonne qualité.

Le fonctionnement de la station est bon au regard des résultats d'analyses. Les rendements épuratoires sont tous atteints, aucun dépassement des valeurs réglementaires n'a été constaté.

L'effluent traité est de bonne qualité.

L'entretien de la station est réalisé avec attention et régularité (surveillance des casiers et notamment des indésirables, etc....).

#### Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation.

Le système de traitement fonctionne de manière satisfaisante, les rendements épuratoires sont tous atteints malgré des normes de rejet réglementaires strictes.

### 2.3.8 Station d'épuration de Sornéville



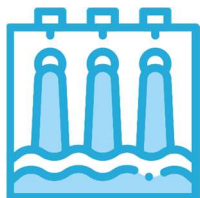
**304 Habitants desservis**  
 Sornéville 304



**1 Ouvrage**  
 Dont **1** station d'épuration



**12820 m3** traités

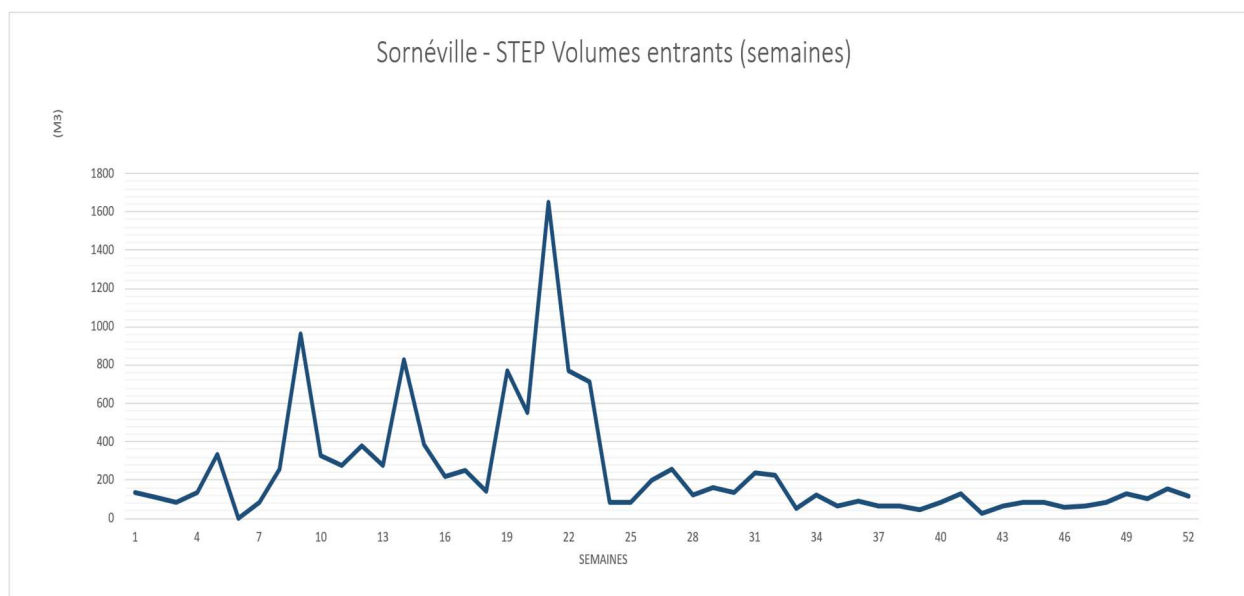


Année de mise en service : **2014**  
 Capacité : **400 EH**  
 Débit nominal jour : **84 m3**  
 Charge en DBO5 : **24 kg/j**



**5,97** Km de réseaux  
 Dont **2,84** km pour les  
 eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	35
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	<3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	<2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	15
Boues produites (T)	0
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	Pas d'électricité



## Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

Conformément à la réglementation en vigueur, 1 mesure d'analyse a été réalisée au cours de l'année 2024. Cette prestation a été confiée à la société SOCOTEC qui est intervenue le 17 avril.

La conclusion du contrôle effectué par le prestataire est la suivante :

« Le fonctionnement de la station est bon au regard des résultats d'analyses. Les rendements épuratoires sont tous atteints, aucun dépassement des valeurs réglementaires n'a été constaté.

L'effluent traité est de bonne qualité.

L'entretien de la station est réalisé avec attention et régularité (surveillance des casiers et notamment des indésirables en cours, des vannes d'alternances sont opérées manuellement, etc...). »

Il y a eu 2 événements marquants au cours de l'année 2024.

- **N° 1 – 20/06/2024 – Réparation de la chasse du 1<sup>er</sup> étage**

Un problème flotteur gauche de la lame de la chasse à entrainer un écoulement continu des eaux usées sans mise en charge de la chasse durant quelques jours.

Ce problème a été résolu par une intervention de réparation consistant à recréer une attache pour le flotteur gauche

Durant cette période, la chasse a continué à alimenter le deuxième étage de roseaux par écoulement continu.

- **N° 2 – 12/12/2024 – Remplacement du compteur de bâchées du 2<sup>ème</sup> étage**

Le compteur de bâchées du deuxième étage de la station était HS (compteur grippé) et a donc été remplacé par un modèle identique neuf.

## Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Les prélèvements sont effectués par SOCOTEC à l'aide de préleveurs automatiques réglés afin de procéder à un minimum de 144 prélèvements sur 24h.

Les échantillons sont conservés dans une glacière réfrigérée permettant de maintenir une température maximale ambiante inférieure à 8°C jusqu'à leur acheminement au laboratoire d'analyse.

Les analyses sont réalisées en externe par le laboratoire EUROFINS situé à Maxéville

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante.

Il y a une forte présence d'ortie dans les filtres de la station mais cela n'impacte pas la qualité d'épuration de la station. De manière préventive, un devis a été demandé à l'entreprise BONINI pour retirer les boues de surface et replanter des roseaux.

Un remplacement des compteurs de bâchées mécaniques par des compteurs électroniques est envisagé pour obtenir des volumes théoriques en entrée de la station plus fiables.

Il n'y a pas eu de dysfonctionnement majeur sur le système de traitement au cours de l'année 2024.

### 2.3.9 Station d'épuration de Mazerulles



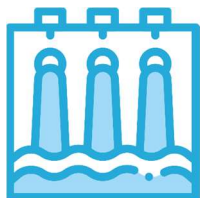
**279 Habitants desservis**  
 Mazerulles 291



**2 Ouvrages**  
 Dont **1** station d'épuration  
 et **1** poste de relevages



**38 855 m3** traités

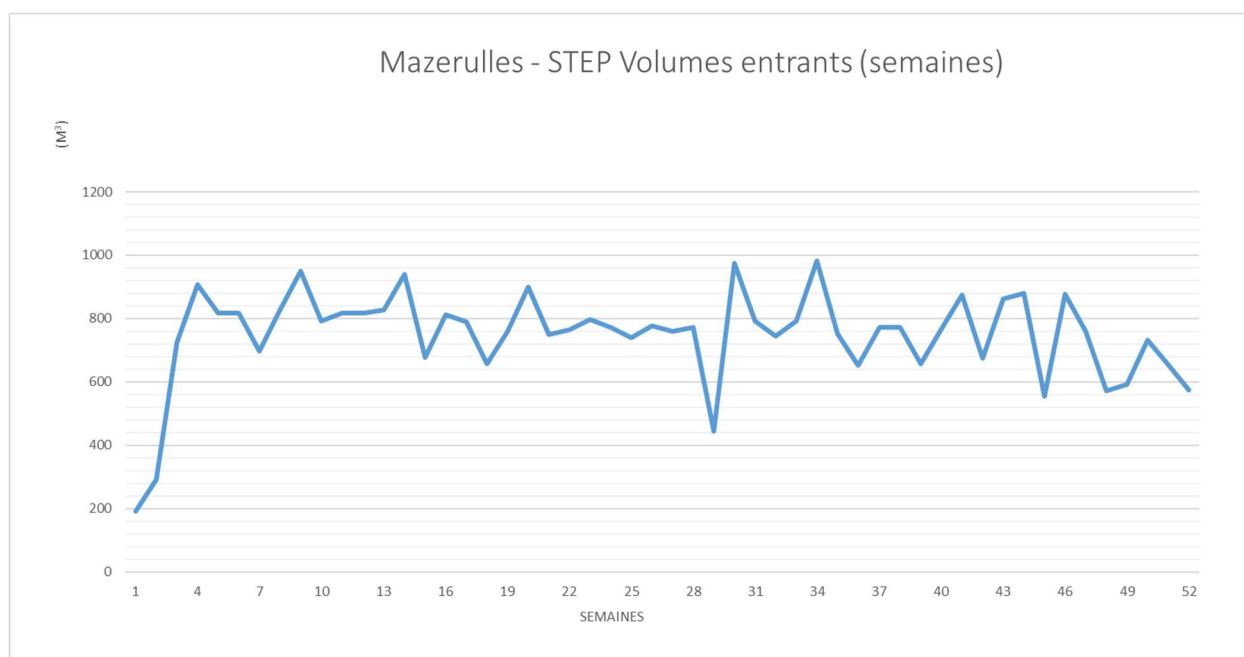


Année de mise en service : **2010**  
 Capacité : **300 EH**  
 Débit nominal jour : **85,5 m3**  
 Charge en DBO5 : **18 kg/j**



**5,78 Km** de réseaux  
 Dont **2,37 km** pour les  
 eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	106
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	<3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	<2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	6
Boues produites (T)	0
Consommation électrique (kWh) collecte	2933



### Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

Conformément à la réglementation en vigueur, 1 mesure d'analyse a été réalisée au cours de l'année 2024. Cette prestation a été confiée à la société SOCOTEC qui est intervenue le 14 avril.

La conclusion du contrôle effectué par le prestataire est la suivante :

« Le traitement de l'effluent semble correct.  
L'effluent traité est de bonne qualité.

Le fonctionnement de la station est bon au regard des résultats d'analyses. Les rendements épuratoires sont tous atteints, aucun dépassement des valeurs réglementaires n'a été constaté.

L'entretien de la station est réalisé avec attention et régularité (surveillance des casiers et notamment des indésirables, etc...), ainsi que l'ensemble des déversoirs d'orage et du poste de relevage. »

Il y a eu 2 événements marquants au cours de l'année 2024 :

- **N° 1 – 02/10/2024 – Remplacement des flexibles des deux chasses**

Une intervention de débouchage de la chasse du deuxième étage avait fait apparaître une casse au niveau du tuyau flexible permettant le bon fonctionnement des bâchées.

Il a donc été décidé de remplacer ce tuyau flexible par un neuf et également de procéder au changement des trois tuyaux flexibles de la chasse du premier étage qui n'étaient pas cassés mais commençaient à être usés.

- **N° 2 – 12/12/2024 – Remplacement du compteur de bâchées de la chasse du premier étage**

Remplacement du compteur de bâchées de la chasse du premier étage qui était grippé par un modèle neuf identique. Le compteur fonctionne de manière correcte depuis l'intervention.

### Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante. Il n'y a pas eu de dysfonctionnement majeur sur le système de traitement au cours de l'année 2024

### 2.3.10 Station d'épuration de Réméréville



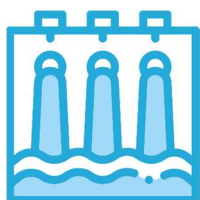
**626 Habitants desservis**  
Réméréville 632



**3 Ouvrages**  
Dont **1** station d'épuration  
et **2** postes de relevages



**Pas de débitmètre**



Année de mise en service : **2015**  
Capacité : **700 EH**  
Débit nominal jour : **85 m3**  
Charge en DBO5 : **38 kg/j**



**9,61** Km de réseaux  
Dont **2,28** km pour les  
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	Pas de débitmètre
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	1
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	10
Boues produites (T)	0
Consommation électrique (kWh) collecte	20 280

#### Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

Conformément à la réglementation en vigueur, 1 mesure d'analyse a été réalisée au cours de l'année 2024. Cette prestation a été confiée à la société « Génie de l'eau » qui est intervenue le 21 novembre. Les résultats d'analyses effectuées à cette occasion dépassent largement les exigences de rejet et de rendement.

Les 2 chasses du 1<sup>er</sup> étage ont été curées 2 fois par une entreprise agréée au cours de cette année. Il n'y a pas eu d'événements marquants au cours de l'année 2024.

#### Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante.

Il n'y a pas eu de dysfonctionnement majeur sur le système de traitement au cours de l'année 2024.

Les axes d'amélioration concernent essentiellement le bon fonctionnement des chasses, la mise en place de fiches visant à améliorer les interventions des agents d'entretiens, le désherbage plus régulier des filtres.

3 filtres.

### 2.3.11 Station d'épuration de Moncel sur Seille



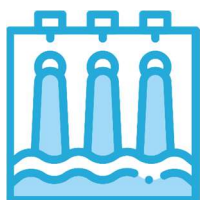
**531 Habitants desservis**  
 Moncel sur Seille 539  
 Pettoncourt 300



**6 Ouvrages**  
 Dont **1** station d'épuration  
 et **5** postes de relevages



**70 863 m3** traités

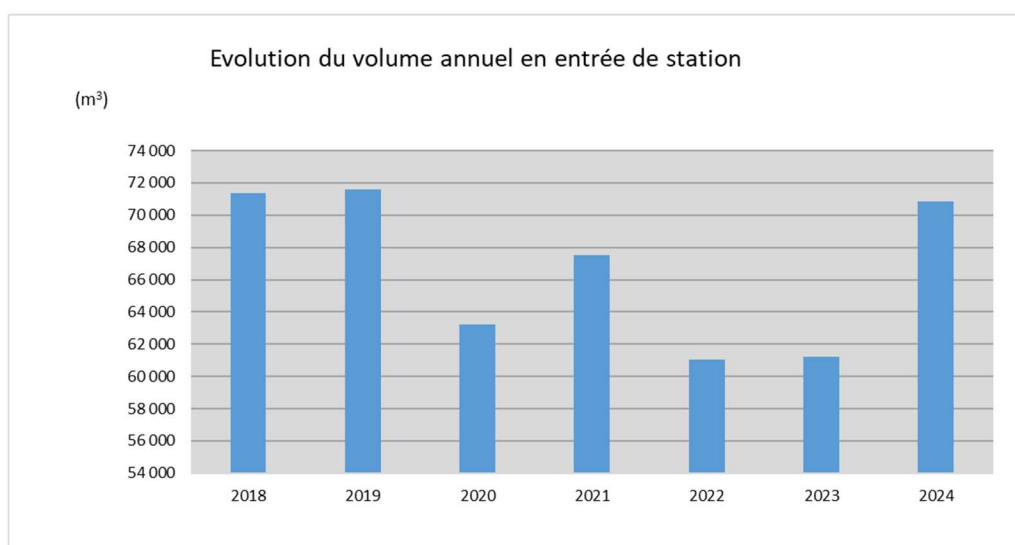


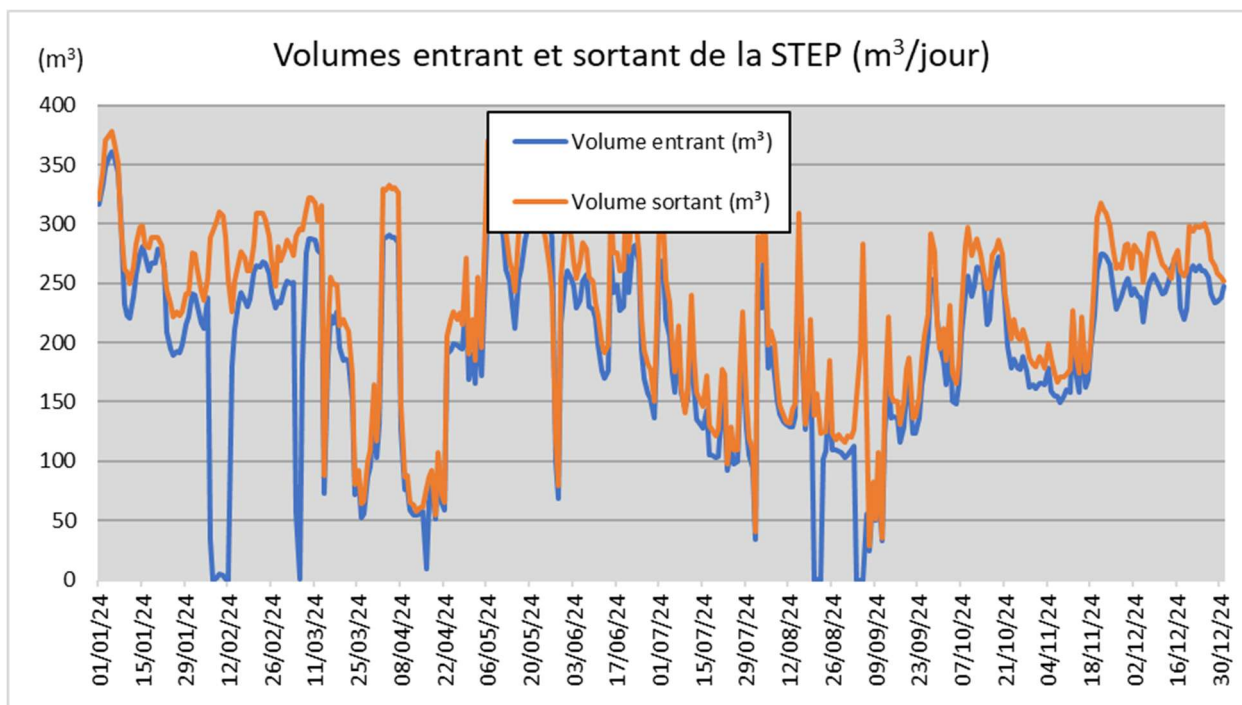
Année de mise en service : **2016**  
 Capacité : **1028 EH**  
 Débit nominal jour : **209 m3**  
 Charge en DBO5 : **54 kg/j**



**12,10 Km** de réseaux  
 Dont **1,53 km** pour les  
 eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	194
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	3
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	11.5
Boues produites (T)	5.3
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	109 365





### Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

#### Liste des faits marquants sur le système de traitement

Trois événements marquants ont eu lieu au cours de l'année 2024.

- **N° 1 – 05/08/2024 – Poste de relevage de la station HS**

Les deux pompes du poste de relevage de la station sont tombées en défaut durant un week-end, un dépannage le lundi 5 août a permis la remise en fonctionnement des deux pompes après le remplacement du contact d'arrêt d'urgence du poste qui était HS.

- **N° 2 – 13/11/2024 – Opération de maintenance des appareils de la station**

Une vidange de la totalité des motoréducteurs, agitateurs, pompes et du surpresseur a été effectuée ce jour pour l'électromécanicien du service accompagné de l'entreprise IPFRANCE.

- **N° 3 – 23/12/2024 – Réparation d'une canalisation cassée au niveau de la zone de filtration**

Le coude d'une des perches de dispersion des boues de la zone de filtration a cassé à cause du gel et le coude ainsi qu'une bride pression ont été changée.

Une extraction de boues a été effectuée en janvier 2025 et aucune fuite n'est à déclarer.

### Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation.

Un suivi approfondi du traitement du phosphore de la station sera effectué en 2025 pour se rendre compte si un traitement chimique du phosphore est nécessaire.

Un bon traitement des eaux usées a été observé tout au long de l'année 2024.

Les axes d'amélioration qui doivent encore être développés sont le suivi et l'entretien des dispositifs de mesure et d'autosurveillance : entretien vérification et étalonnage des dispositifs de mesures de débit, entretien et maintenance des préleveurs, du spectrophotomètre, des sondes ...

L'installation d'un pluviomètre sur site pourrait également être judicieux.

Les dysfonctionnements majeurs observés au cours de l'année n'ont pas impacté le bon fonctionnement de la station et ont été solutionnés rapidement. A l'heure actuelle, la station ne dispose que d'un surpresseur et il est envisagé d'en installer un deuxième pour qu'une aération soit maintenue en cas de panne du premier surpresseur, la même chose est envisagée pour la pompe surpresseur d'eau industrielle.

Une extension de la zone de stockage des déchets vert (trop petite à l'heure actuelle) est prévue pour que les déchets soient stockés de manière conforme, après avoir effectué des devis avec des entreprises, la communauté de commune a décidé de procéder à un marché regroupant les stations nécessitant une extension de zone de déchets verts.

La mise en place d'une barrière fonctionnant avec un système de badge est également prévue pour soulager la zone de dépôt des déchets verts qui est actuellement utilisée par des entreprises et des personnes externes à la communauté de commune.

### 2.3.12 Station d'épuration de Jeandelaincourt



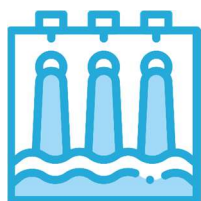
**776 Habitants desservis**  
 Jeandelaincourt 794



**2 Ouvrages**  
 Dont **1** station d'épuration  
 et **1** poste de relevage



**86 327 m3** traités

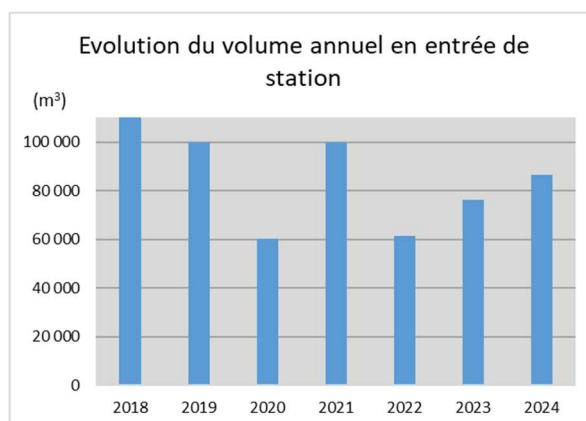


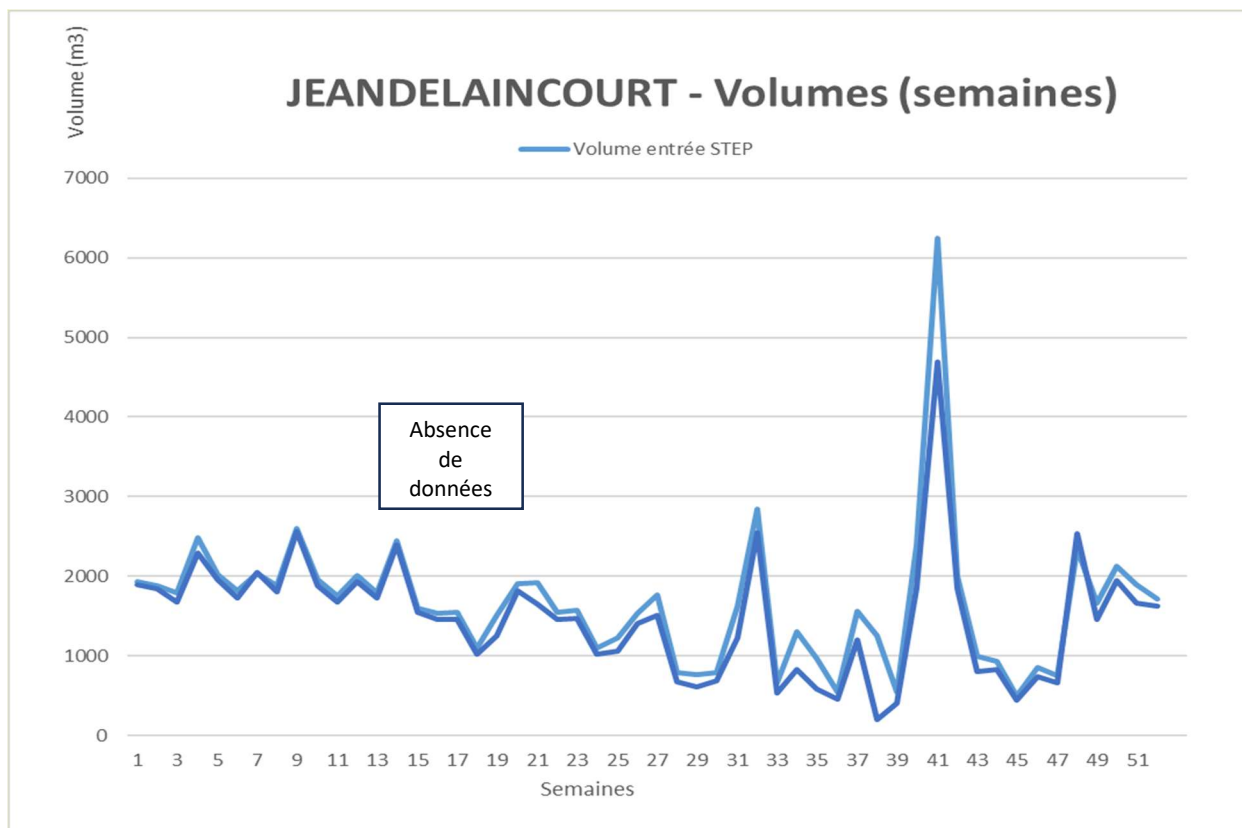
Année de mise en service : **2013**  
 Capacité : **1000 EH**  
 Débit nominal jour : **125 m3**  
 Débit maxi jour : **250 m3**  
 Charge en DBO5 : **50 kg/j**



**11,90** Km de réseaux  
 Dont **4,87** km pour les  
 eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	236
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	8
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	14 403





#### Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

Conformément à la réglementation en vigueur, 2 mesures d'analyse ont été réalisées au cours de l'année 2024. Cette prestation a été confiée à la société SOCOTEC qui est intervenue le 8 avril et à l'entreprise Génie de l'eau qui est intervenue le 19 novembre.

La conclusion du contrôle effectué le 8 avril par le prestataire est la suivante :

« La station fonctionne de manière satisfaisante, l'effluent traité est de bonne qualité.

L'entretien des DO est réalisé de manière satisfaisante

Le fonctionnement de la station est correct au regard des résultats d'analyses. Les rendements épuratoires sont tous atteints, aucun dépassement des valeurs réglementaires n'a été constaté.

L'entretien de la station est réalisé avec attention et régularité.

Attention tout de même à la présence de végétation indésirable présente sur les lits. »

Aucune conclusion n'a été apportée par le prestataire pour le contrôle effectué le 19 novembre.

Deux événements marquants ont eu lieu au cours de l'année.

- **N° 1 – 16/09/2024 – Pompe 2 étage 1 STEP remplacement du démarreur et contacteur**

Comme en 2023, il a été remarqué que la pompe 2 du poste de relevage du premier étage avait tendance à disjoncter sans raison.

Après intervention de l'électromécanicien du service, le démarreur ainsi que le contacteur de la pompe ont été changés et le problème n'est plus survenu depuis cette intervention.

Durant les plusieurs défauts thermiques, le poste a fonctionné sur une seule pompe et a bien alimenté les casiers de roseaux.

- **N° 2 – 26/11/2024 – Remise en état de la pompe vide-cave de l'étage 1**

Les deux chambres de vannes de la station sont équipées de pompes vide cave pour éviter que les électrovannes ne prennent l'eau.

La pompe de la chambre à vanne du premier étage ne fonctionnait plus correctement et a donc été réparée.

.

#### Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante.

Il n'y a pas eu de dysfonctionnement majeur sur le système de traitement au cours de l'année 2024.

### 2.3.13 Station d'épuration de Nomeny



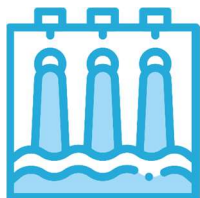
**1132 Habitants desservis**  
Nomeny 1155



**5 Ouvrages**  
Dont **1** station d'épuration  
et **4** postes de relevage



**80 951 m3 traités**

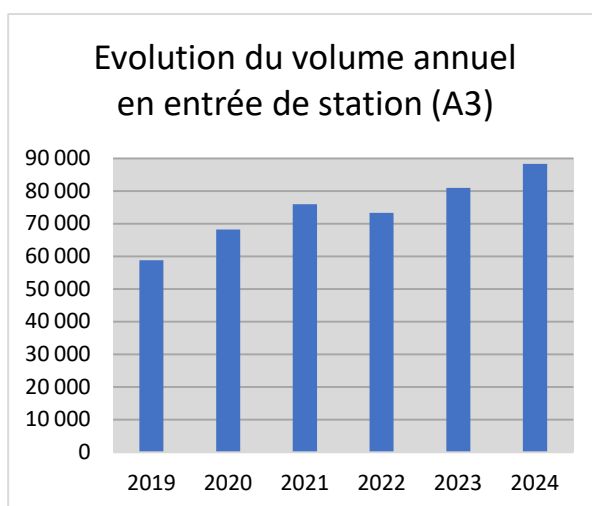


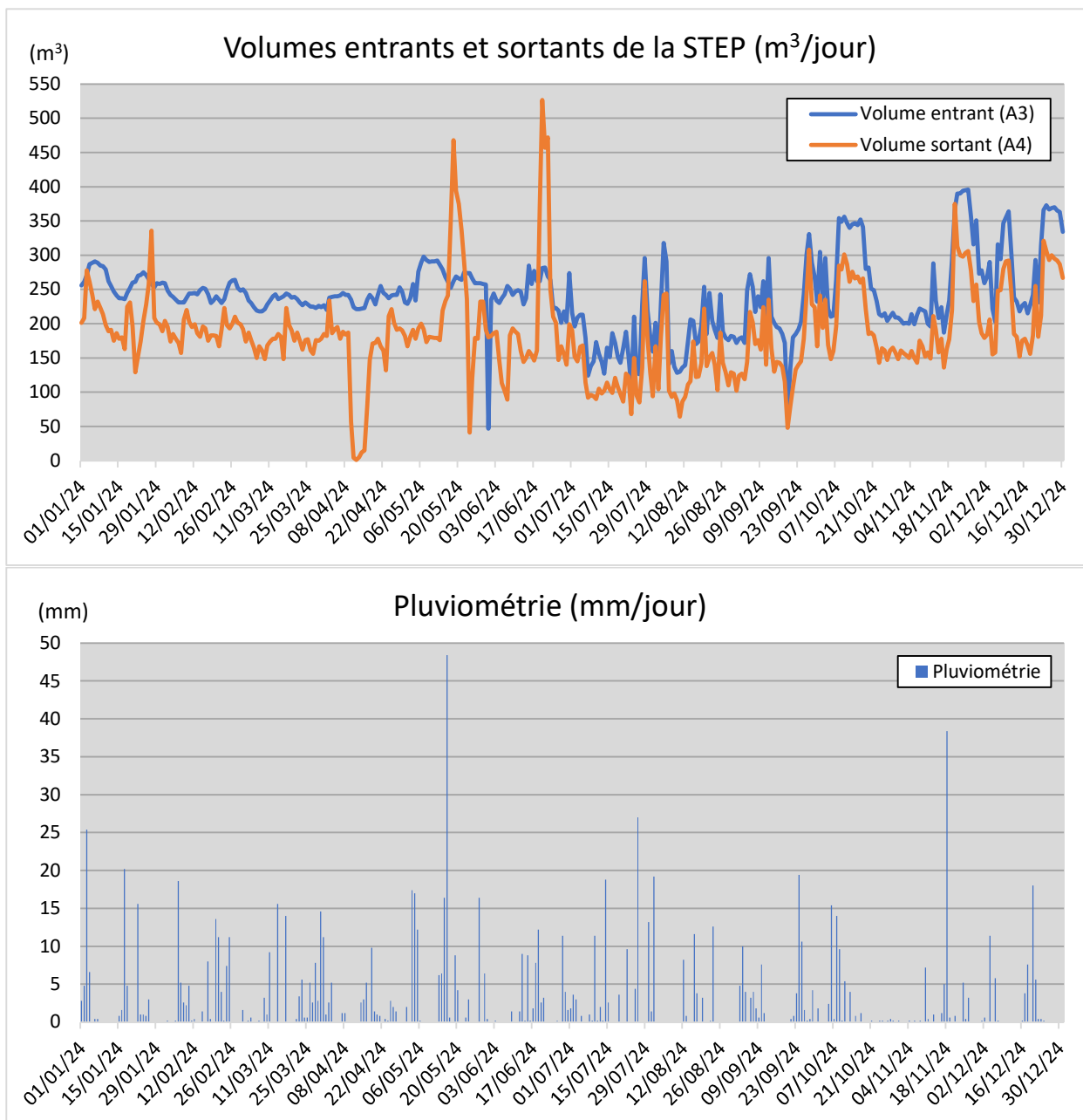
Année de mise en service : **2014**  
Capacité : **1 300 EH**  
Débit nominal jour : **225 m3**



**15,66** Km de réseaux  
Dont **1,32** km pour les  
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	242
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	3
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	12
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	37 755





### Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

- Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante et aucun élément marquant n'est à signaler pour l'année 2024.
- L'axe d'amélioration qui doit encore être développé est le suivi, l'entretien des dispositifs de mesure et d'autosurveillance (vérification et étalonnage des dispositifs de mesures de débit).

### 2.3.14 Station d'épuration de Brin sur Seille



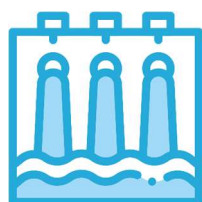
**787 Habitants desservis**  
 Brin sur Seille 793



**4 Ouvrages**  
 Dont **1** station d'épuration  
 et **3** postes de relevage



**83003 m3** traités

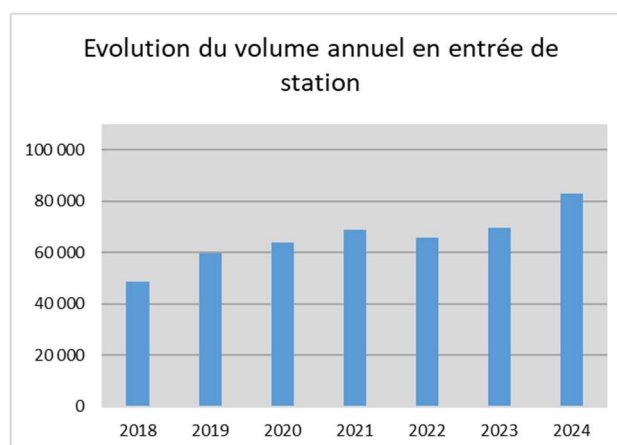


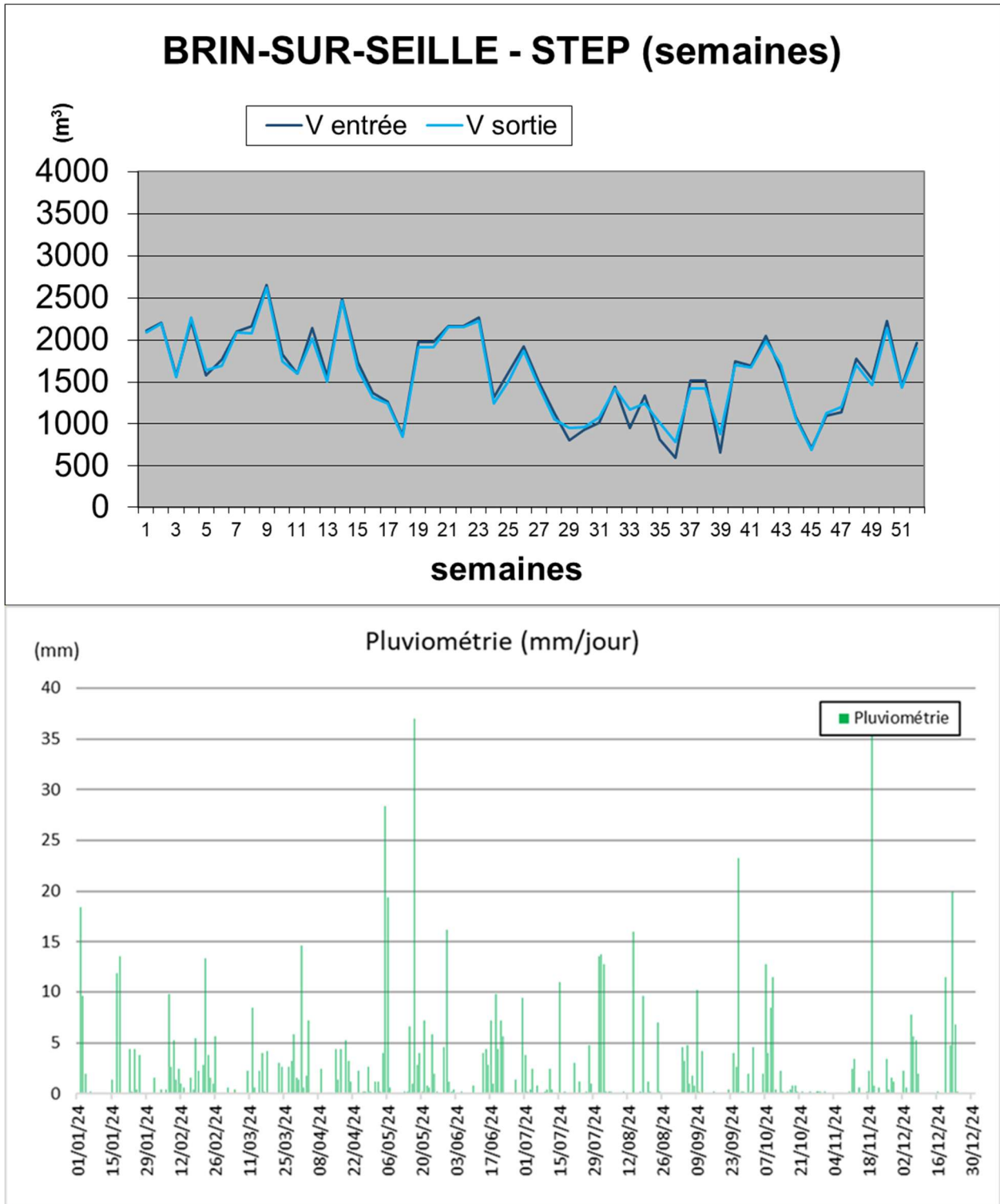
Année de mise en service : **2014**  
 Capacité : **720 EH**  
 Débit nominal jour : **165 m3**  
 Débit maxi jour : **250 m3**  
 Charge en DBO5 : **42,3 kg/j**



**11,65 Km** de réseaux  
 Dont **5,77 km** pour les  
 eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	227
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	<3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	<2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	10
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	54047





#### Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

Conformément à la réglementation en vigueur, 2 mesures d'analyse ont été réalisées au cours de l'année 2024. Cette prestation a été confiée à la société SOCOTEC qui est intervenue le 8 avril et à l'entreprise Génie de l'eau qui est intervenue le 21 novembre.

La conclusion du contrôle effectué le 8 avril par le prestataire est la suivante :

« Le traitement de l'effluent semble correct.

Le fonctionnement de la station est bon au regard des résultats d'analyses. Les rendements épuratoires sont tous atteints, aucun dépassement des valeurs réglementaires n'a été constaté.

L'entretien de la station est réalisé avec attention et régularité (surveillance des casiers et notamment des indésirables, des vannes d'alternances, etc...). »

Aucune conclusion n'a été apportée par la prestataire pour le contrôle effectué le 21 novembre.

Quatre événements marquants ont eu lieu au cours de l'année 2024.

- **N° 1 – 13/03/2024 – Remplacement de câbles et fils dans l'armoire électrique de la station**

Une remise en état du câblage de l'armoire électrique de la station a été effectuée par l'entreprise IP France après que la présence de câbles et fils rongés par des rongeurs ait été détectée. Le fond de l'armoire a également été scellé pour bloquer l'accès aux rongeurs.

- **N° 2 – 06/06/2024 – Remplacement de la sonde de niveau du poste de relevage du premier étage**

La sonde de niveau présente dans le poste était HS et a donc été remplacée par un modèle identique neuf.

- **N° 3 – 03/07/2024 – Remplacement de la sonde de niveau du poste de relevage du premier étage**

La sonde de niveau précédemment mise en place était elle aussi HS et un nouveau remplacement a été effectué. La cause suspectée de ces pannes successives est les orages durant cette période.

- **N° 4 – 20/08/2024 – Remplacement de la carte analogique automate des sondes et débitmètres et installation de parafoudres pour les sondes**

La carte automate en charge de la gestion des sondes de niveau et des débitmètres de la station était HS et a donc été remplacée par un modèle identique neuf.

Dans un même temps, des parafoudres ont été installés pour protéger les deux sondes de niveau de la station.

### [Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement](#)

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante. Il n'y a pas eu de dysfonctionnement majeur sur le système de traitement au cours de l'année 2024

### 2.3.15 Station d'épuration de Leyr



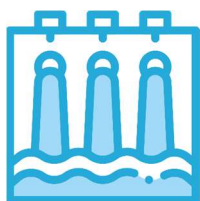
**906 Habitants desservis**  
 Leyr 919



**4 Ouvrages**  
 Dont **1** station d'épuration  
 et **3** postes de relevage



**104 676 m3** traités

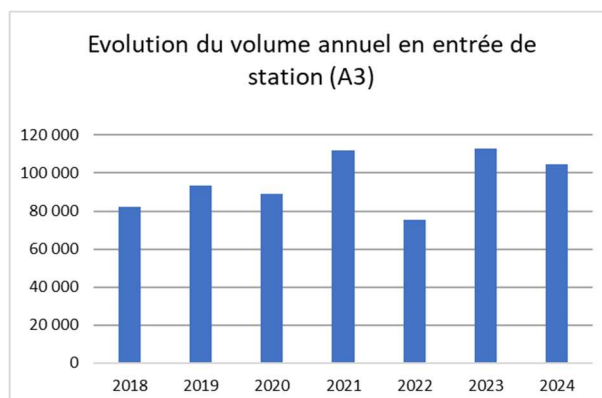


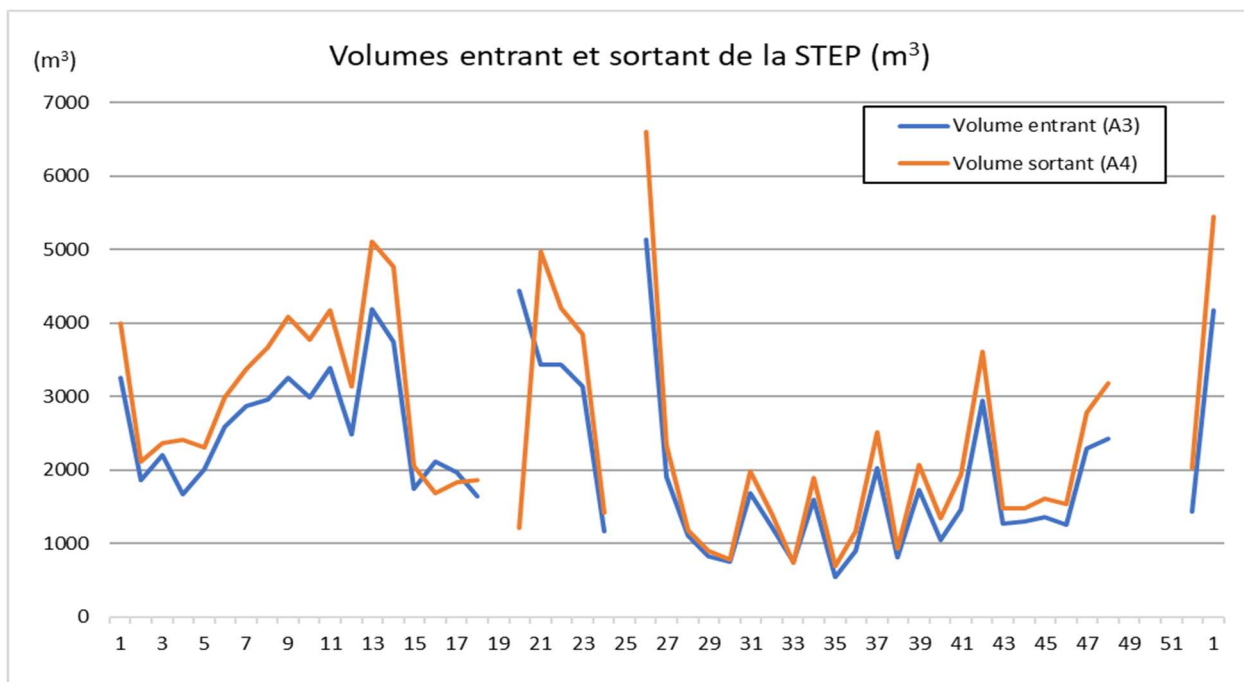
Année de mise en service : **2017**  
 Capacité : **1100 EH**  
 Débit nominal jour : **220 m3**



**10,94** Km de réseaux  
 Dont **4,06** km pour les  
 eaux pluviales

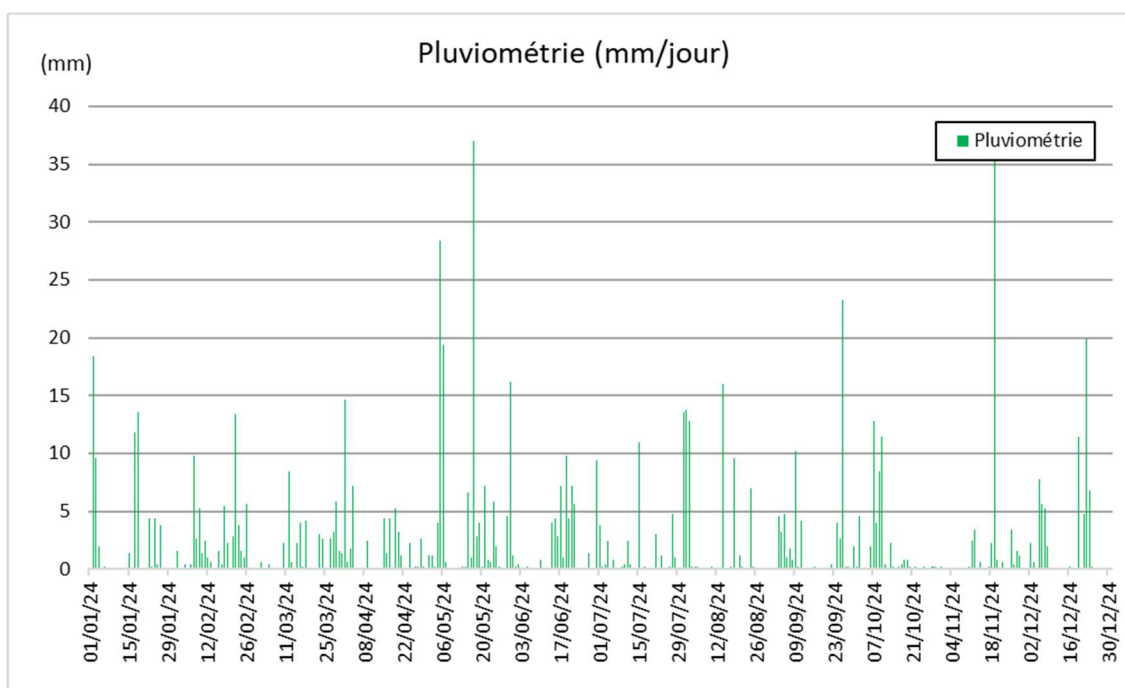
Débit moyen journalier entrée (m3/j)	286
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	<3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	3.5
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	9.5
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	35 067





Le volume entrant dans la station (point A3) et la pluviométrie sont représentés sur les deux graphiques suivants. Les volumes journaliers ne sont pas enregistrés, la courbe de volume est faite avec les relèves hebdomadaire (valeurs sur 6 à 8 jours).

Il n'y a pas eu de relèves semaines 19 et 25. De la semaine 49 à 52, un problème de carte de l'automate n'a pas permis d'enregistrer les volumes, la station tournait en mode dégradé.



Le tableau suivant présente opérations d'entretien réalisées par un prestataire sur le secteur concerné au cours des dernières années.

Localisation	Nature des travaux	Date
Rue de la Gare	Curage de 100 ml sur le réseau d'assainissement unitaire de DN 500	2019
Rue de la Gare	Curage sur 20 ml d'une antenne de réseau rue de la Gare	01/2023 03/2023
Rue de la Gare	Curage dessableur	03/2023 06/2024
Rue de la Promenade	Curage dessableur	06/2024

#### Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Un point sensible reste le DO en amont du PR Gare, en effet la canalisation passant sous le cours d'eau est en légère contre pente, entraînant une rétention de sable et cailloux. La mise en place d'un dessableur plus haut dans la rue de la Gare a permis de diminuer la quantité arrivant en bas du réseau. L'axe d'amélioration qui doit encore être développé est le suivi et l'entretien des dispositifs de mesure et d'auto-surveillance : entretien, vérification et étalonnage des dispositifs de mesures de débit.

### 2.3.16 Station d'épuration de Clémery



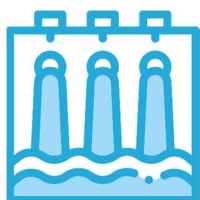
**467 Habitants desservis**  
 Clémery 504



**4 Ouvrages**  
 Dont **1** station d'épuration  
 et **3** postes de relevage



**65 291 m3** traités

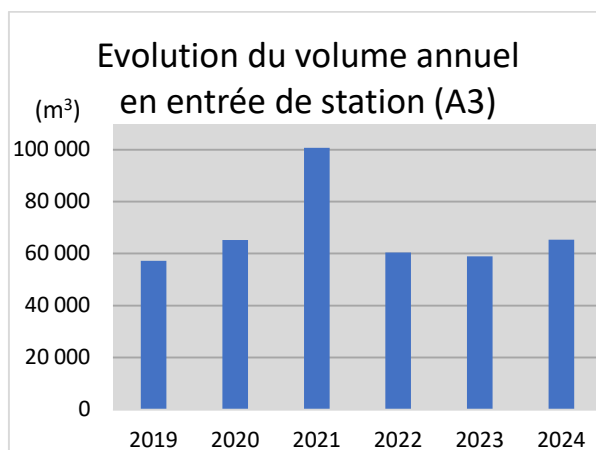


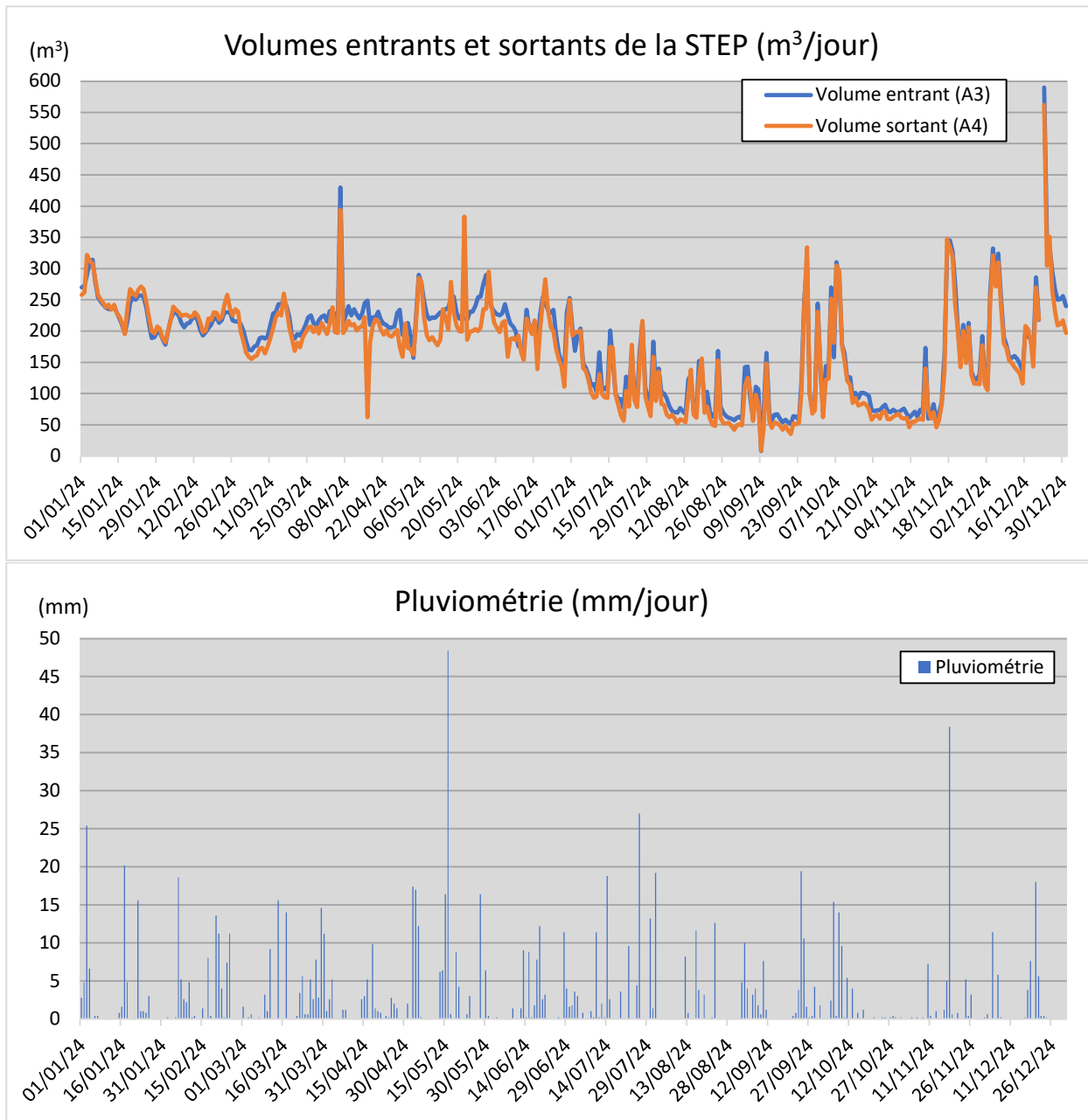
Année de mise en service : **2018**  
 Capacité : **570 EH**  
 Débit nominal jour : **99 m3**  
 Débit maxi jour : **228 m3**



**8,42** Km de réseaux  
 Dont **2,34** km pour les  
 eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	178
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	7
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	33 419





Le tableau suivant présente les travaux réalisés sur le système de collecte au cours des dernières années.

Il n'y pas eu de travaux sur le système de collecte au cours de l'année 2024.

### [Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement](#)

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante et aucun élément marquant n'est à signaler pour l'année 2024.

L'axe d'amélioration qui doit encore être développé est le suivi, l'entretien des dispositifs de mesure et d'autosurveillance (vérification et étalonnage des dispositifs de mesures de débit).

### 2.3.17 Station d'épuration de Manoncourt



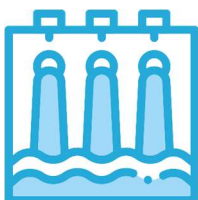
**120 Habitants desservis**  
 Manoncourt 133



**2 Ouvrages**  
 Dont **1** station d'épuration  
 et **1** poste de relevage



**11 415 m3** traités

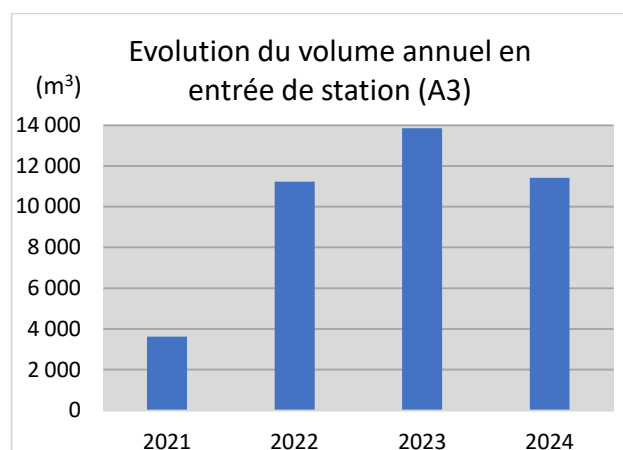


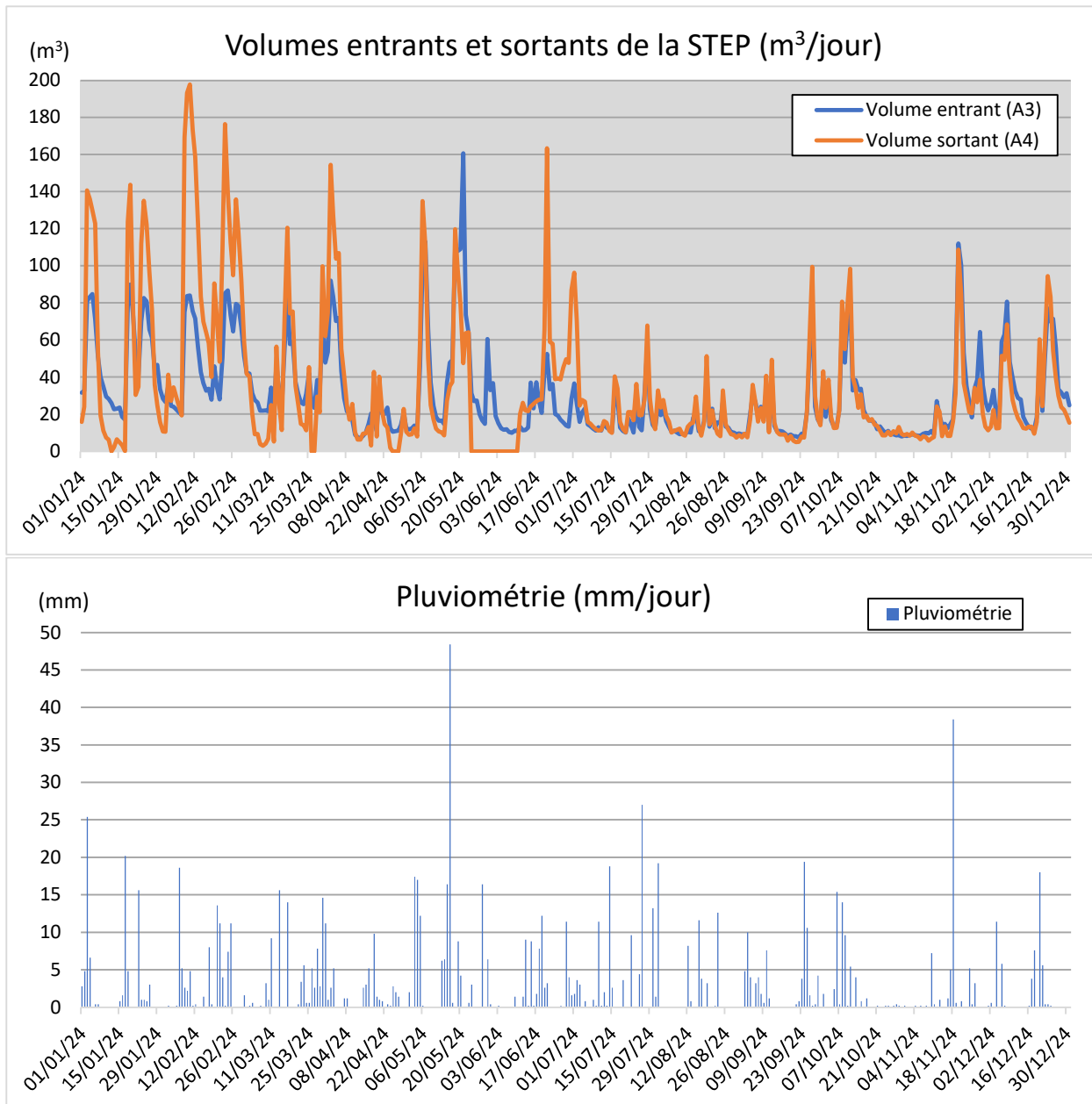
Année de mise en service : **2021**  
 Capacité : **176 EH**  
 Débit nominal jour : **24 m3**  
 Débit maxi jour : **66 m3**



**1,88** Km de réseaux  
 Dont **0,44** km pour les  
 eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	31
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	9
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	4500





Les opérations d'entretien réalisées sur le système de collecte sont détaillées par type d'ouvrage : linéaire de réseau curé, entretien des postes de refoulement et des déversoirs d'orage.

- Curage de réseau :

Localisation	Nature des travaux	Date
Rue du Château	Curage de 10 ml sur le réseau d'eaux pluviales chemin vers « mange-Seille »	19/07/2024
Rue du Château	Curage de 10 ml sur le réseau d'eaux pluviales chemin vers « mange-Seille »	28/10/2027

Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

- Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante et aucun élément marquant n'est à signaler pour l'année 2024.
- L'axe d'amélioration qui doit encore être développé est le suivi, l'entretien des dispositifs de mesure et d'autosurveillance (vérification et étalonnage des dispositifs de mesures de débit).

### 2.3.18 Station d'épuration de Belleau-Morey-Sivry



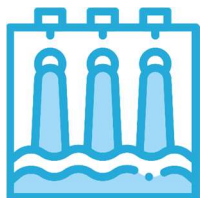
**527 Habitants desservis**  
 Belleau – village 214  
 Belleau – Morey 104  
 Sivry 237



**4 Ouvrages**  
 Dont **1** station d'épuration  
 et **3** postes de relevage



**32 540 m3 traités**

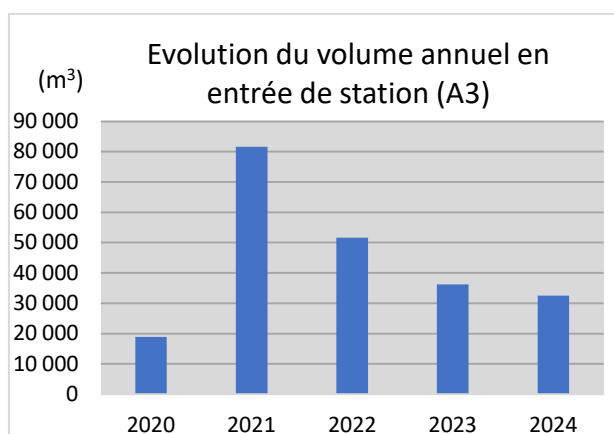


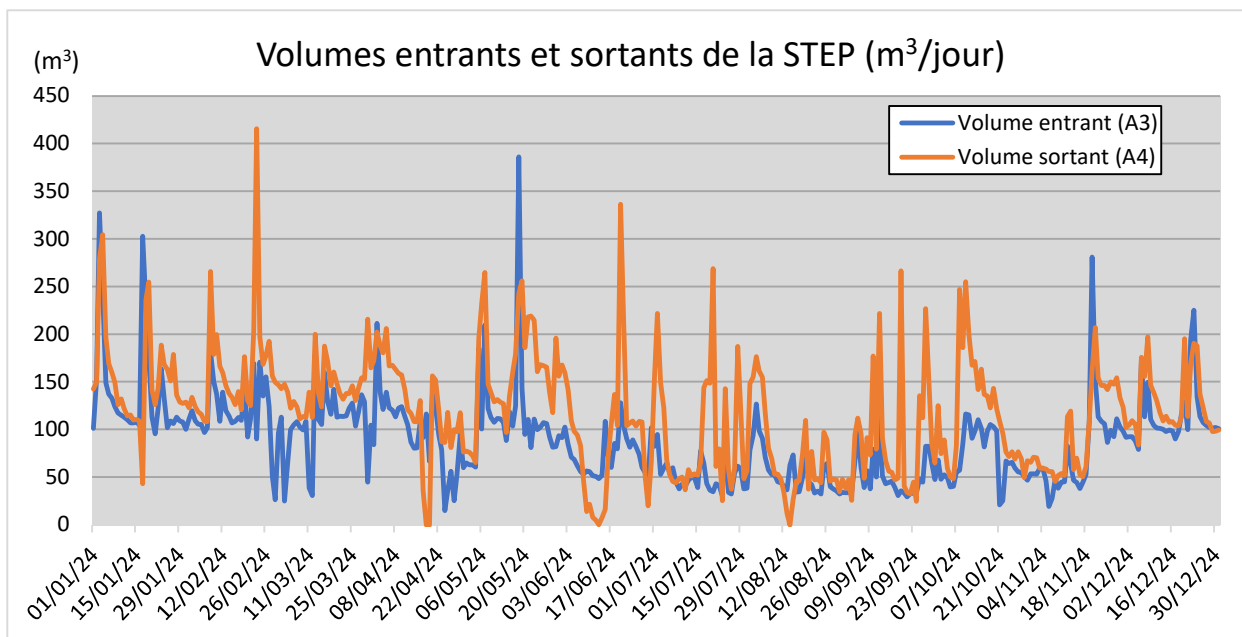
Année de mise en service : **2020**  
 Capacité : **667 EH**  
 Débit nominal jour : **91 m3**  
 Débit maxi jour : **119 m3**



**12,16** Km de réseaux  
 Dont **2,98** km pour les  
 eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	101
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	7
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	2
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	20 181





### Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

Conformément à la réglementation en vigueur, 1 mesure d'analyse a été réalisée au cours de l'année 2024. Cette prestation a été confiée à la société SOCOTEC qui est intervenue le 15 avril.

La conclusion du contrôle effectué par le prestataire est la suivante :

« Le fonctionnement de la station est bon au regard des résultats d'analyses. Les rendements épuratoires sont tous atteints, aucun dépassement des valeurs réglementaires n'a été constaté. L'effluent traité est de bonne qualité.

L'entretien de la station est réalisé avec attention et régularité (surveillance des casiers et notamment des indésirables, etc....) ».

Au 2<sup>ème</sup> étage de la station, en raison d'un problème de densité de roseaux et de prolifération d'indésirables, de nouveaux roseaux ont été plantés par l'entreprise ID Verde en juillet.

### Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante. Il n'y a pas eu de dysfonctionnement majeur sur le système de traitement au cours de l'année 2024. L'axe d'amélioration qui doit encore être développé est le suivi, l'entretien des dispositifs de mesure et d'autosurveillance (vérification et étalonnage des dispositifs de mesures de débit).

### 2.3.19 Station d'épuration de Serrières



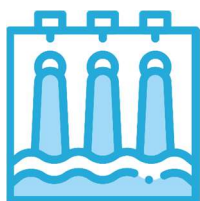
**63 Habitants desservis**  
Serrières 67



**2 Ouvrages**  
Dont **1** station d'épuration  
et **1** poste de relevage



**12 632 M3** traités

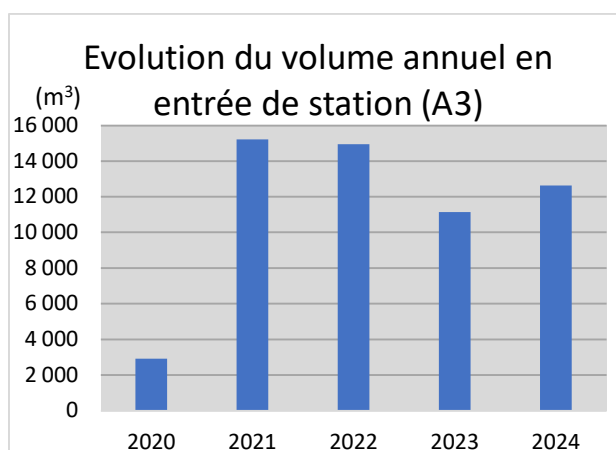


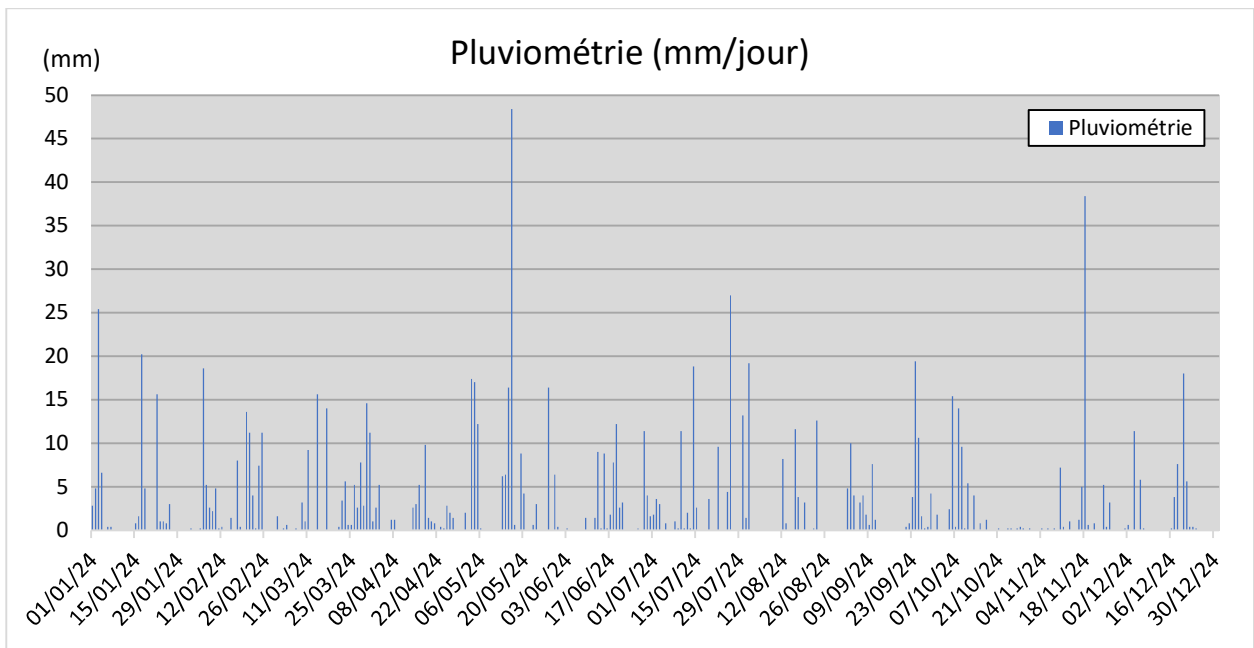
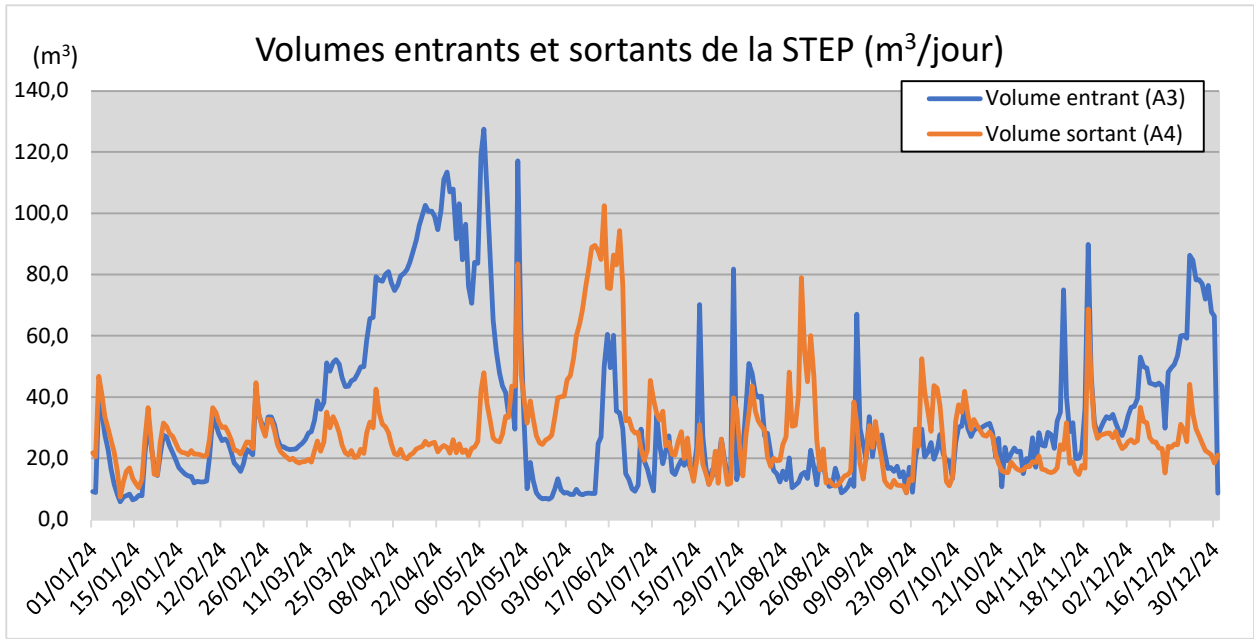
Année de mise en service : **2005**  
Capacité : **80 EH**  
Débit nominal jour : **10 m3**



**1,40** Km de réseaux  
Dont **0,54** km pour les  
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	34
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	7
Consommation électrique (kWh) collecte	1 458





Le tableau suivant présente les différentes opérations d’entretien réalisées sur le poste de refoulement au cours de l’année.

**PR Serrières**

Date	Opérations d'entretien
19-juil	PR + paniers curés par SARP-OSIS
27-sept	Vérifications électriques + levages par Dekra

[Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement](#)

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d’améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante et aucun élément marquant n’est à signaler pour l’année 2024.

L’axe d’amélioration qui doit encore être développé est le suivi, l’entretien des dispositifs de mesure et d’autosurveillance (vérification et étalonnage des dispositifs de mesures de débit).

### 2.3.20 Station d'épuration de Raucourt



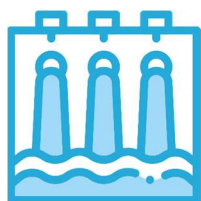
**223 Habitants desservis**  
Raucourt 233



**1 Ouvrage**  
Dont **1** station d'épuration  
et **0** poste de relevage



**37 710 m3 traités**

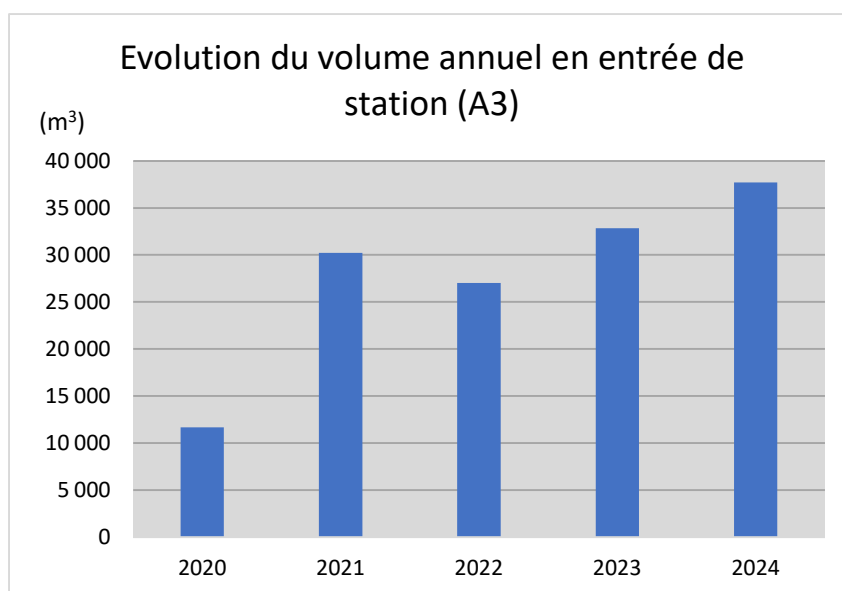


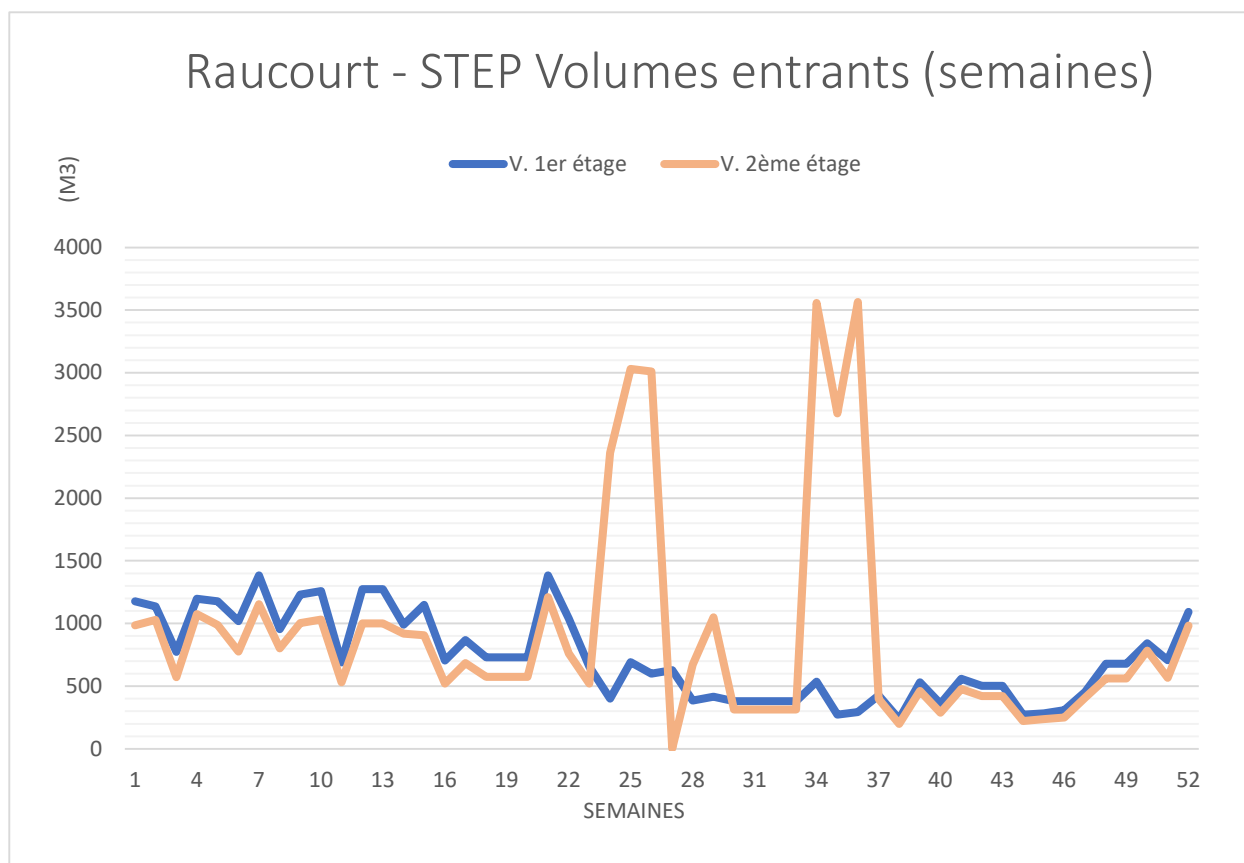
Année de mise en service : **2020**  
Capacité : **240 EH**  
Débit nominal jour : **58 m3**  
Débit maxi jour : **134 m3**  
Charge en DBO5 : **12 kg/j**



**6,22** Km de réseaux  
Dont **3,70** km pour les  
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	103
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	8
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	3919





#### Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

Conformément à la réglementation en vigueur, 1 mesure d'analyse a été réalisée au cours de l'année 2024. Cette prestation a été confiée à la société SOCOTEC qui est intervenue le 10 avril.

La conclusion du contrôle effectué par le prestataire est la suivante :

« Le fonctionnement de la station est bon au regard des résultats d'analyses. Bien que les rendements épuratoires ne soient pas tous atteints, aucun dépassement des valeurs réglementaires n'a été constaté étant donné que les concentrations sont conformes aux exigences réglementaires. L'effluent traité est de bonne qualité.

L'entretien de la station est réalisé avec attention et régularité (surveillance des casiers et notamment des indésirables à poursuivre, etc...). »

Au 2<sup>ème</sup> étage de la station, en raison d'un problème de densité de roseaux et de prolifération d'indésirables, de nouveaux roseaux ont été plantés par l'entreprise ID Verde en juillet.

#### Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante. Il n'y a pas eu de dysfonctionnement majeur sur le système de traitement au cours de l'année 2024.

### 2.3.21 Station d'épuration de Thezey Saint Martin



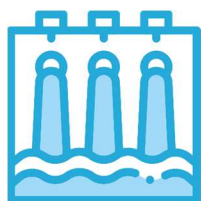
**192 Habitants desservis**  
 Thezey Saint Martin 205



**2 Ouvrages**  
 Dont **1** station d'épuration  
 et **1** poste de relevage



**22 532 m3** traités

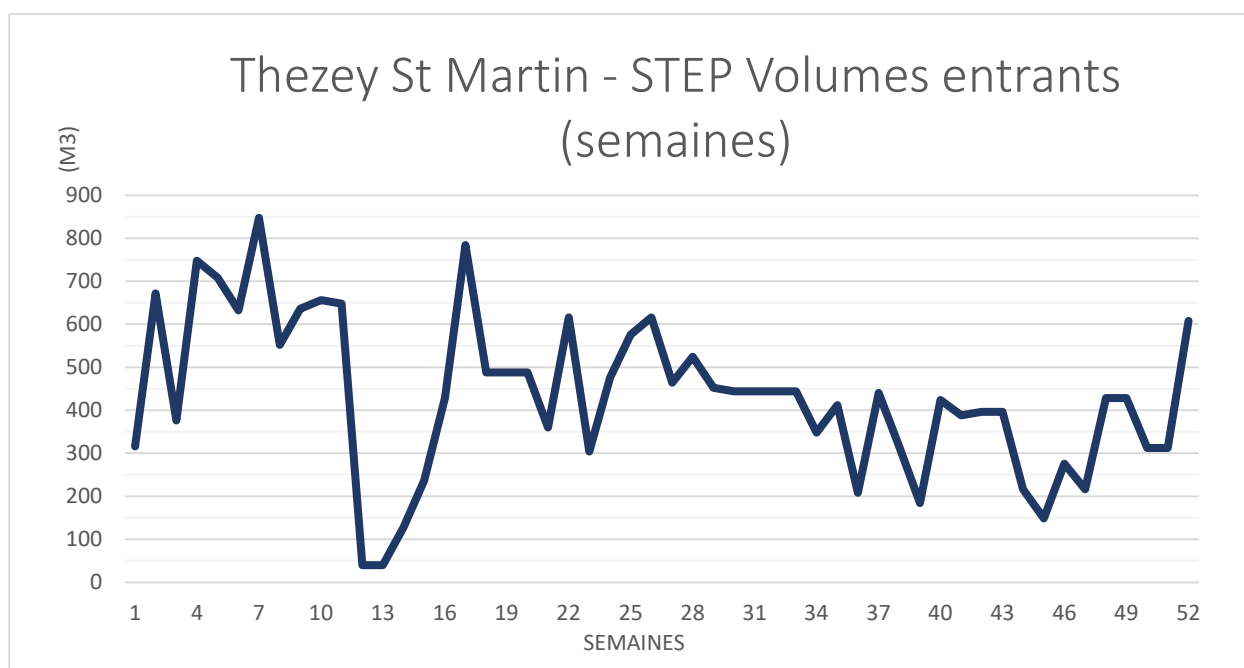


Année de mise en service : **2020**  
 Capacité : **185 EH**  
 Débit nominal jour : **48 m3**  
 Débit maxi jour : **121 m3**  
 Charge en DBO5 : **11 kg/j**



**3,41** Km de réseaux  
 Dont **0,72** km pour les  
 eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	61
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	5
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	18
Consommation électrique (kWh) collecte	6979



Travaux réalisés sur le système de collecte en 2024.

Localisation	Nature des travaux	Démarrage des travaux	Fin des travaux
Rue du Moulin	Remplacement 3 tampons fonte	mai-24	mai-24

Le tableau ci-dessous présente les différentes opérations d'entretien réalisées sur le poste de refoulement au cours de l'année.

#### PR Thézey

Date	Opérations d'entretien
26-sept	PR + panier + dessableur curé par SARP-OSIS
26-sept	Contrôles électriques + levages par DEKRA
27-nov	Installation disjoncteur différentiel principal armoire PR par ENEDIS

#### [Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance](#)

Conformément à la réglementation en vigueur, 1 mesure d'analyse a été réalisée au cours de l'année 2024. Cette prestation a été confiée à la société SOCOTEC qui est intervenue le 10 avril. La conclusion du contrôle effectué par le prestataire est la suivante :

« La station fonctionne de manière satisfaisante, l'effluent traité est de bonne qualité. Le fonctionnement de la station est bon au regard des résultats d'analyses. Les rendements épuratoires sont tous atteints, aucun dépassement des valeurs réglementaires n'a été constaté. L'effluent traité est de bonne qualité. L'entretien de la station est réalisé avec attention et régularité (surveillance des casiers et notamment des indésirables, des vannes d'alternances, etc...), ainsi que l'ensemble des déversoirs d'orage et le poste de relevage. »

Suite au constat d'un déboîtement des canalisations d'alimentation en amont des filtres 2 et 3 de la station, l'entreprise OFTP est intervenue pour leur remise en état le 16 décembre.

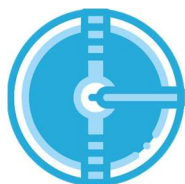
#### [Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement](#)

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante. Il n'y a pas eu de dysfonctionnement majeur sur le système de traitement au cours de l'année 2024.

### 2.3.22 Station d'épuration de Lixières



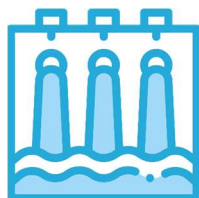
**190 Habitants desservis**  
 Lixières 200



**2 Ouvrages**  
 Dont **1** station d'épuration  
 et **1** poste de relevage



**38 856 m3 traités**

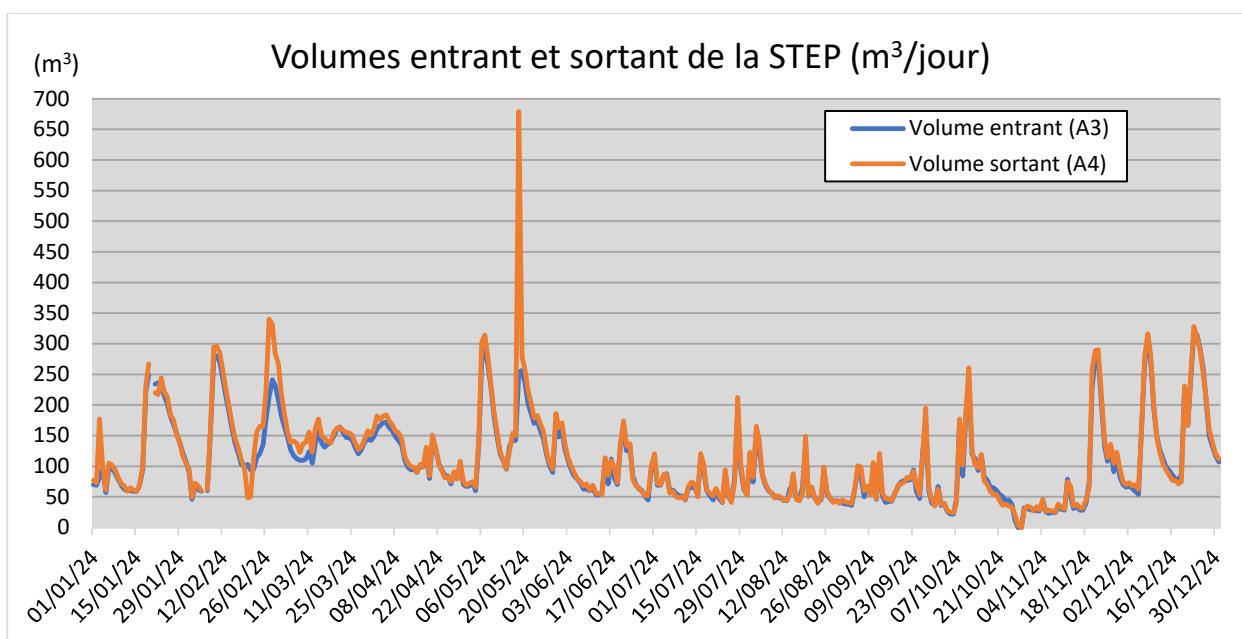


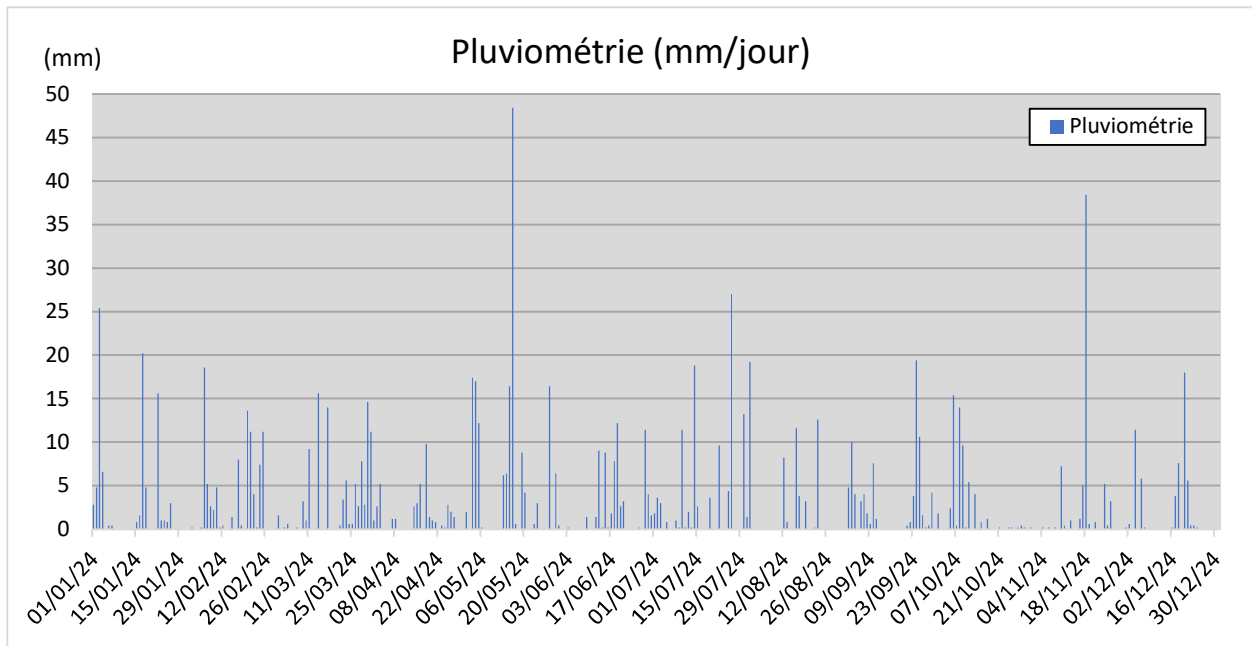
Année de mise en service : **2021**  
 Capacité : **205 EH**  
 Débit nominal jour : **44 m3**  
 Débit maxi jour : **73 m3**  
 Charge en DBO5 : **11 kg/j**



**2,57** Km de réseaux  
 Dont **1,04** km pour les  
 eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	106
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	9
Consommation électrique (kWh) collecte	4246





### [Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance](#)

Conformément à la réglementation en vigueur, 1 mesure d'analyse a été réalisée au cours de l'année 2024. Cette prestation a été confiée à la société SOCOTEC qui est intervenue le 15 avril.

La conclusion du contrôle effectué par le prestataire est la suivante :

« La station fonctionne de manière satisfaisante, l'effluent traité est de bonne qualité.

Le fonctionnement de la station est bon au regard des résultats d'analyses. Les rendements épuratoires sont tous atteints, aucun dépassement des valeurs réglementaires n'a été constaté.

L'entretien de la station est réalisé avec attention et régularité (surveillance des casiers et notamment des indésirables, etc.), ainsi que les déversoirs d'orage et le poste de relevage. »

Nous constatons en période de nappe haute et de pluviométrie élevée une légère surverse dans le trop-plein de la lagune.

Lors de la visite de suivi de la station semaine 49, un écoulement vers le trop-plein de la lagune a été constaté dû à une obstruction presque totale (feuilles mortes) entre la sortie de la lagune et l'entrée du poste de refoulement du 2<sup>ème</sup> étage (au niveau de la vanne). La période de surverse est estimée du 26 novembre au 04 décembre.

### [Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement](#)

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante.

Le Sofrel S550 a été remplacé le 1<sup>er</sup> février par Sogea en raison de plusieurs dysfonctionnements de l'automate.

Les axes d'amélioration qui doivent encore être développés sont :

- Le suivi et l'entretien des dispositifs de mesure et d'autosurveillance (vérification et étalonnage des dispositifs de mesures de débit),
- Finaliser l'intégration complète de la station d'épuration sur le superviseur.

## 3 Éléments de facturation

### 3.1 Modalités de tarification

Les modalités de tarification sont définies par l'article L2224-12-4 du Code général des collectivités territoriales.

#### TARIFICATION BINOME

Cette tarification, proportionnelle à la quantité des rejets collectés et traités, s'articule autour de 2 parties :

- Une partie fixe, appelée également prime fixe ou abonnement, qui couvre la part des frais indépendants de toute consommation, comme la maintenance des stations d'épuration, l'entretien des réseaux. Cette partie est facturée à terme à échoir.

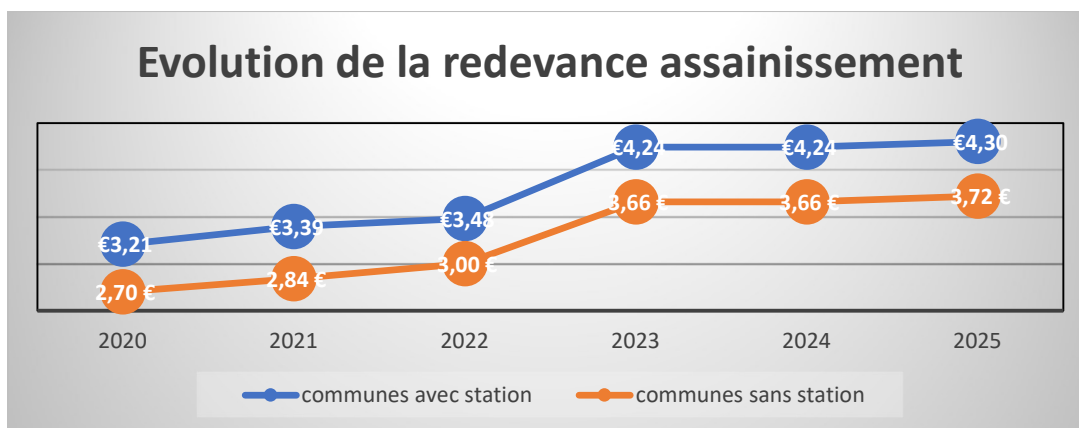
- Une partie variable qui couvre les frais engendrés par la collecte et le traitement des rejets. La base de calcul de cette partie variable correspond, conformément à la législation, à la consommation d'eau potable.

### 3.2 Le prix du m<sup>3</sup>

#### 3.2.1 Evolution du prix du service de l'eau (hors eau) par m<sup>3</sup> et pour 120 m<sup>3</sup>

Les tarifs de la redevance assainissement sont fixés par délibération du conseil communautaire. Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution du tarif sur les 4 dernières années.

	Communes avec station				Communes sans station			
	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
Part fixe (€ HT/an)	28,00 €	28,00 €	28,00 €	28,00 €	28,00 €	28,00 €	28,00 €	28,00 €
Part variable (€ HT/m <sup>3</sup> )	2,79 €	3,39 €	3,39 €	3,54 €	2,26 €	2,86 €	2,86 €	3,01 €
Redevances AERM	0,233 €	0,233 €	0,233 €	0,138 €	0,233 €	0,233 €	0,233 €	0,138 €
Montant annuel pour 120 m <sup>3</sup> (€HT)	390,76 €	462,76 €	462,76 €	469,36 €	327,16 €	399,16 €	399,16 €	405,76 €
Montant annuel pour 120 m <sup>3</sup> (€TTC)	429,84 €	509,04 €	509,04 €	516,30 €	359,88 €	439,08 €	439,08 €	446,34 €
<b>Prix au m<sup>3</sup> € TTC/m<sup>3</sup></b>	<b>3,58 €</b>	<b>4,24 €</b>	<b>4,24 €</b>	<b>4,30 €</b>	<b>3,00 €</b>	<b>3,66 €</b>	<b>3,66 €</b>	<b>3,72 €</b>



### 3.2.2 [La participation pour le financement de l'assainissement collectif \(PFAC\)](#)

Versée par les usagers qui se raccordent au réseau postérieurement ou concomitamment à sa mise en service, la participation aux travaux a été fixée chaque année par délibération de l'assemblée générale comme suit :

Résidence à usage d'habitation (habitat individuel, groupé ou collectif)

\* par habitation : 3 250 €

\* par logement pour les suivants : 1 625 €

Résidence à usage industriel et commercial

\* par habitation : 4500 €

\* par local supplémentaire : 2 250 €

## 4 [Volet financier](#)

### 4.1 [Compte rendu financier du service de l'assainissement 2024](#)

#### 4.1.1 [Recettes](#)

		2024 (En € HT)
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés Saur Secteur Sud (3504 Abonnés), SIE PRAYE (303 Abonnés), Secteur Nord Régie et BAC (4227 Abonnés), TOTAL : 8034 Abonnés		2 401 294 €
Dont redevances eaux usées domestiques :	Secteur Nord et BAC	1 008 784 €
	Haraucourt	97 135 €
	Saur Secteur Sud	1 002 563 €
Dont abonnements	Secteur Nord et BAC	118 356 €
	Haraucourt	8 484 €
	SAUR	98 113 €
	Participation nouveaux constructeurs (PFAC)	56 875 €
	Contributions au titre des eaux pluviales	348 800 €
	Contributions exceptionnelles du budget général	0 €

Nombre de branchements neufs 2024 : 17

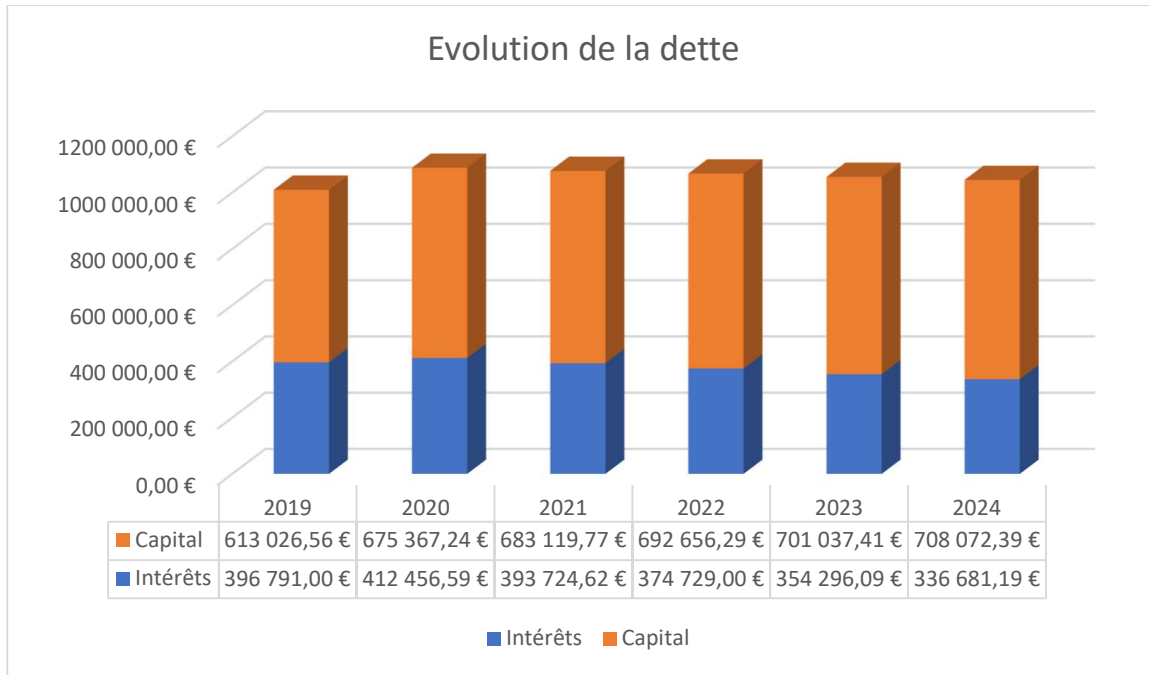
Nombre de Contrôle de diagnostique assainissement vente habitation en 2024 = 44

#### 4.1.2 [Dépenses](#)

En 2024, la contribution du budget assainissement au budget général s'est élevée à **517 211,24 € de charge de personnel** et **243 570 € de frais annexes** (bureau, photocopieuse...).

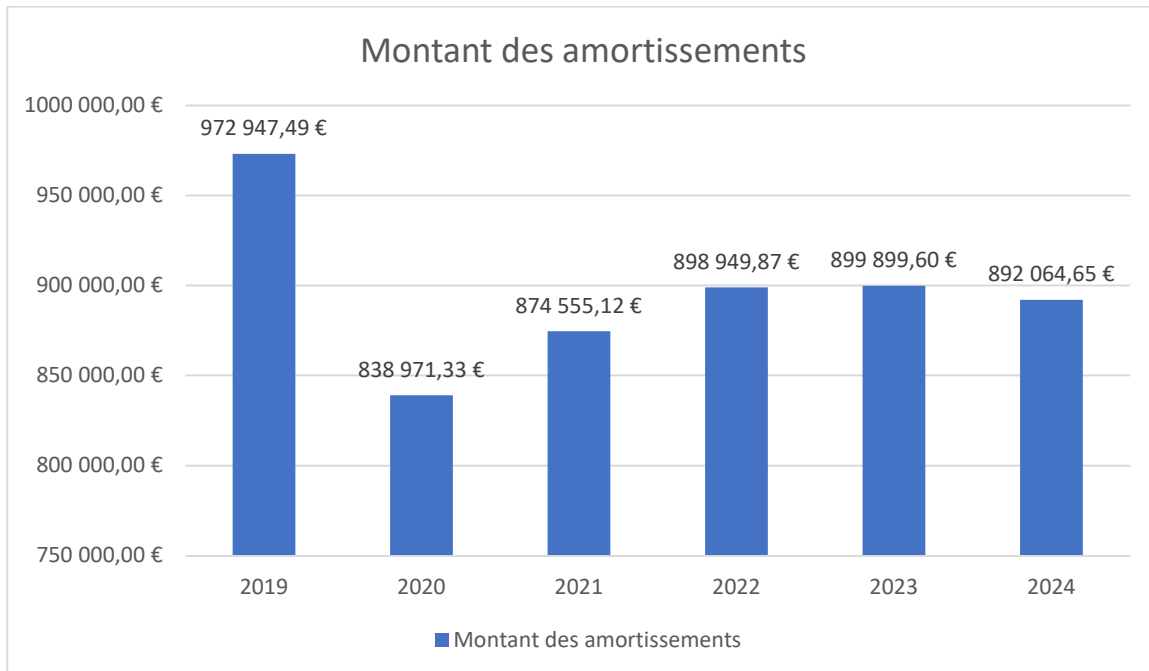
#### 4.1.3 Dette du service assainissement

En 2024, les annuités de la dette du service s'élèvent à **1 044 753,58€**, dont 336 681,19 € d'intérêts et 708 072,39€ de capital.



#### 4.1.4 Montant des amortissements

Le montant des amortissements réalisés s'élève à **892 064,65€** en 2024.



## 4.2 Compte administratifs 2024

Travaux et études réalisés en 2024 pour un montant de : 792 908,62€

Subventions perçues en 2024 pour un montant de : 604 968,00 €

Dans le cadre de la mise en œuvre des travaux engagés au PAOT (plan d'actions opérationnel territorialisé), les opérations suivantes ont été engagées ou poursuivies en 2024 :

- Création d'un système d'assainissement collectif sur les communes de Bey/Seille et Lanfroicourt  
Montant de l'opération : **1 135 000 €** dont **381 866,21 € réalisés en 2024**  
Subvention de l'Agence de l'Eau : **680 000 €**
- Création d'un système d'assainissement collectif sur la commune de Mailly sur Seille  
Montant de l'opération : **1 350 000 €** dont **9 022,73 € réalisés en 2024**  
Subvention de l'Agence de l'Eau : **864 240 €** dont un acompte de **subvention perçu en 2024 de 604 968,00 €**
- Etudes pour la création de systèmes d'assainissement collectif en cours sur les communes d'Eply, Chenicourt, Moivrons et Villers les Moivrons
  - Montant réalisé en 2024 : 18 723,27 €

D'autres opérations ont été réalisées en 2024 sont présentés dans le tableau suivant :

Opération	Montant réalisé en 2024
Remplacement des membranes de filtration sur la station de traitement des eaux usées de Lay-Saint-Christophe	29 679,00 €
Renouvellement de la centrifugeuse et mise à jour de l'automate	29 615,00 €
Mise en place d'un traitement du phosphore sur les stations de Laître-sous-Amance et Buissoncourt	193 675,21 €

## 5 Indicateurs de performance rattachés aux services

### **Indicateurs descriptifs des services**

**D201.0** Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif :

*Il s'agit du nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est raccordée ou techniquement raccordable.*

	2021	2022	2023	2024
Population totale	18 890	18 890	18 890	19 167
Nombre d'habitants « zonés » en Assainissement Collectif*	18 189	18 189	18 189	18 381

\*On estime à environ 4 % des habitants en ANC

Degrés de Fiabilité de l'indicateur (cf annexe 1) : **B**

**D202.0** Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées :

*Il s'agit du nombre d'autorisations de déversement d'eaux usées non domestiques signées par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du code de la santé publique.*

*Les rejets d'effluents non domestiques doivent être autorisés par la collectivité, qui n'est pas tenue de les accepter. Ils peuvent faire l'objet de conventions particulières, mais une autorisation n'est pas systématiquement assortie d'une convention de rejet.*

	2021	2022	2023	2024
Nombre d'autorisation de rejet d'effluent d'établissement industriel Station Laître-sous-Amance. (Autres Station sans objet)	2	2*	2*	2*

\*INRA et Entreprise ABEL

Degrés de Fiabilité de l'indicateur (cf annexe 1) : **A**

**D204.0** Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 **fiche descriptive D 204.2** :

Composante de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (pour avoir le détail sur 120m<sup>3</sup> cf article 3.2.1)).

Degrés de Fiabilité de l'indicateur (cf annexe 1) : **A**

## Indicateurs de performance

### P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées :

*Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales.*

*Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.*

Degrés de Fiabilité de l'indicateur (cf annexe 1) : A

	2021	2022	2023	2024
Taux de desserte global	96 %	96 %	95%	95%
Taux de desserte Amezule haute	99 %	99 %	95%	96%
Taux de desserte Erbéviller	100 %	100 %	95%	90%
Taux de desserte Amezule Basse	95 %	95 %	95%	98%
Taux de desserte Cerville	100 %	100 %	100%	100%
Taux de desserte BHL	95 %	95 %	90%	90%
Taux de desserte Gellenoncourt	100 %	100 %	100%	100%
Taux de desserte Mazerulles	95 %	95 %	95%	95%
Taux de desserte Moncel sur Seille	95 %	95 %	95%	95%
Taux de desserte Réméréville	95 %	95 %	93%	93%
Taux de desserte Sornéville	100 %	100 %	95%	95%
Taux de desserte Velaine-sous-Amance	100 %	100 %	95%	95%
Taux de desserte Nomeny	95 %	95 %	95%	95%
Taux de desserte Jeandelaincourt	95 %	95 %	95%	95%
Taux de desserte Brin sur Seille	95 %	95 %	95%	95%
Taux de desserte Leyr	95 %	95 %	95%	95%
Taux de desserte Clémery	95 %	95 %	95%	95%
Taux de desserte Manoncourt	85 %	85 %	95%	95%
Taux de desserte Belleau-Morey-Sivry	96 %	96 %	95%	95%
Taux de desserte Raucourt	97 %	97 %	95%	95%
Taux de desserte Serrières	84 %	84 %	95 %	95%
Taux de desserte Thézey-Saint-Martin	95 %	95 %	95 %	95%

**P202.2B** Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées :

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points
<b>Partie A : plan des réseaux (15 points)</b>	
VP.236 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (10 points)	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
<b>Total Partie A</b>	<b>15</b>
<b>Partie B : inventaire des réseaux (30 points)</b> <i>(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A).</i>	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques) (5 points)	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique) (5 points)	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (5 points)	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (10 points)	10
<b>Total Partie A + Partie B</b>	<b>45</b>
<b>Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)</b> <i>Les 75 points ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis</i>	
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5
<b>TOTAL indicateur P 103.2B)</b>	<b>105</b>

Degrés de Fiabilité de l'indicateur (cf annexe 1) : A

**P203.3** Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

CONFORME

**P204.3** Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

CONFORME

**P205.3** Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

CONFORME

**P207.0** Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité :

	2021	2022	2023	2024
Nombre d'abandon de créance	2	17	2	0
Montant des abandons de créance	611,37 €	7762,40 €	1629,44 €	8907,51€
Versement à un fonds de solidarité	0 €	0 €	0 €	0 €
Nombre de demandes reçues	0 €	0 €	0 €	0 €

Degrés de Fiabilité de l'indicateur (cf annexe 1) : A

**P251.1** Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers :

*L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.*

Pour l'année 2024, le taux de débordement des effluents pour 1000 habitants est :

$$\frac{\text{Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement (6)} \times 1000}{\text{Nombre d'habitants desservis (18381)}} = 0,32$$

Degrés de Fiabilité de l'indicateur (cf annexe 1) : A

**P252.2** Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau :

*Nombre de points noirs (tout point sur la partie publique du réseau unitaire ou séparatif nécessitant au moins 2 interventions par an, préventive ou curative) / longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchements) x 100 : \_\_\_\_\_.*

Pour l'année 2018 :  $(23 / 209\,935 \text{ ml})^{**} \times 100 = 0.011$

Pour l'année 2019 :  $(20 / 214\,135 \text{ ml})^{**} \times 100 = 0.009$

Pour l'année 2020 :  $(20 / 214\,135 \text{ ml})^{**} \times 100 = 0.009$

Pour l'année 2021 :  $(20 / 214\,135 \text{ ml})^{**} \times 100 = 0.009$

Pour l'année 2022 :  $(20 / 252\,590 \text{ ml})^{**} \times 100 = 0.008$

Pour l'année 2023 :  $(20 / 273\,551 \text{ ml})^{**} \times 100 = 0.007$

Pour l'année 2024 :  $(20 / 273\,551 \text{ ml})^{**} \times 100 = 0.007$

\*Affinage du SIG \*\* SIG non mis à jour

Degrés de Fiabilité de l'indicateur (cf annexe 1) : B

**P253.2** Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées :

Linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années / longueur du réseau de collecte hors branchements : **10002/ 191 790 \*20 = 1.04%**. \*

Degrés de Fiabilité de l'indicateur (cf voir km de réseau sur présentation station épuration chapitre 2) : A

*\*Données du SIG en cours de mise à jour*

**P255.3** Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées :

Communes	Masse d'eau
AGINCOURT	Ruisseau des Rouaux et Amezule
AMANCE	Amezule
BELLEAU-MOREY-SIVRY	Ruisseau de la Natagne
BOUXIERES AUX CHENES	Ruisseau des étangs
BRIN SUR SEILLE	Fossé puis Seille
BUISSONCOURT	Roanne
CERVILLE	Ruisseau de la Prairie
CHAMPENOUX	Amezule
CLÉMERY	Ruisseau de la Grève
DOMMARTIN SOUS AMANCE	Amezule
ERBEVILLER-SUR-AMEZULE	Amezule
EULMONT	Amezule
GELLENONCOURT	Ruisseau de Gellenoncourt
HARAUCOURT	Roanne
JEANDELAINCOURT	Fossé puis Seille
LAÎTRE-SOUS-AMANCE	Amezule
LANEUVELOTTÉ	Ruisseau de Voirincourt
LENONCOURT	Ruisseau de Bronze
LEYR	Le vieux Ru
LIXIERES	Ruisseau du Cendry
MANONCOURT	Ruisseau de l'étang
MAZERULLES	Ruisseau de Mazerulles
MONCEL SUR SEILLE	Loutre noire
NOMENY	Seille
RAUCOURT	Ruisseau de Pompy
REMEREVILLE	L'emblanie
SERRIERES	Ruisseau du Breuil
SORNEVILLE	Le Genevé
THEZEY SAINT MARTIN	Ruisseau de Vulmont
VELAINE-SOUS-AMANCE	Ruisseau dessous la ville

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux

## **A – Éléments communs à tous les types de réseaux**

1\_ Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...) sur 20 Pts

2\_ Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés) sur 10 Pts

3\_ Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement sur 20 Pts

4\_ Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement sur 30 Pts

5\_ Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement sur 10 Pts

6\_ Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur sur 10 Pts

## **B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs**

\_ Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total sur 10 pts

## **C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes**

\_ Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage sur 10 Pts

## **CALCUL ENSEMBLE COMCOM SEILLE ET GRAND COURONNE :**

**TOTAL 100 / 120**

Degrés de Fiabilité de l'indicateur B

**P256.2** Durée d’extinction de la dette de la collectivité :

*La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.*

Degrés de Fiabilité de l'indicateur (cf annexe 1) : A

La durée d’extinction de la dette est de **11,83 ans** en 2024.

**P257.0** Taux d’impayés sur les factures d’eau de l'année précédente :

*Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.*

	2021	2022	2023	2024
Taux d’impayés	11.53%	2,64%	6,3%	3.33%

Degrés de Fiabilité de l'indicateur (cf annexe 1) : A

**P258.1** Taux de réclamation :

*Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.*

	2021	2022	2023	2024
Nombre de réclamations à l’exploitant	-	-	-	-
Nombre de réclamations à la collectivité	50	50	40	21
Taux de réclamations global	5.9	5.9	5,3	2.61

Secteur Nord, BAC: 4227 abonnés  
 SIE Praye : 303 abonnés  
 Secteur Sud : 3504 abonnés  
**Total 8034 abonnés**

Degrés de Fiabilité de l'indicateur (cf annexe 1) : B

Rapport présenté en séance publique lors du conseil communautaire de la Communauté de Communes qui s’est tenu le 02 octobre 2025

Le Président,  
 C. THOMAS

## Annexe 1

### DEGRE DE FIABILITE DE LA PRODUCTION DE CHAQUE INDICATEUR

CLASSE DE FIABILITE	A Très fiable	B Fiable	C Peu fiable
Règle	<b>100 % des critères applicables sont de classe A</b>	<b>100 % des critères applicables sont au moins de classe B</b>	<b>Un critère (ou plus) applicable est de classe C</b>

## **Annexe 2**

### **Note d'information sur les redevances – Agence de l'Eau Rhin Meuse**



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



AGENCE  
DE L'EAU  
RHIN-MEUSE

Édition mars 2024  
CHIFFRES 2023

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

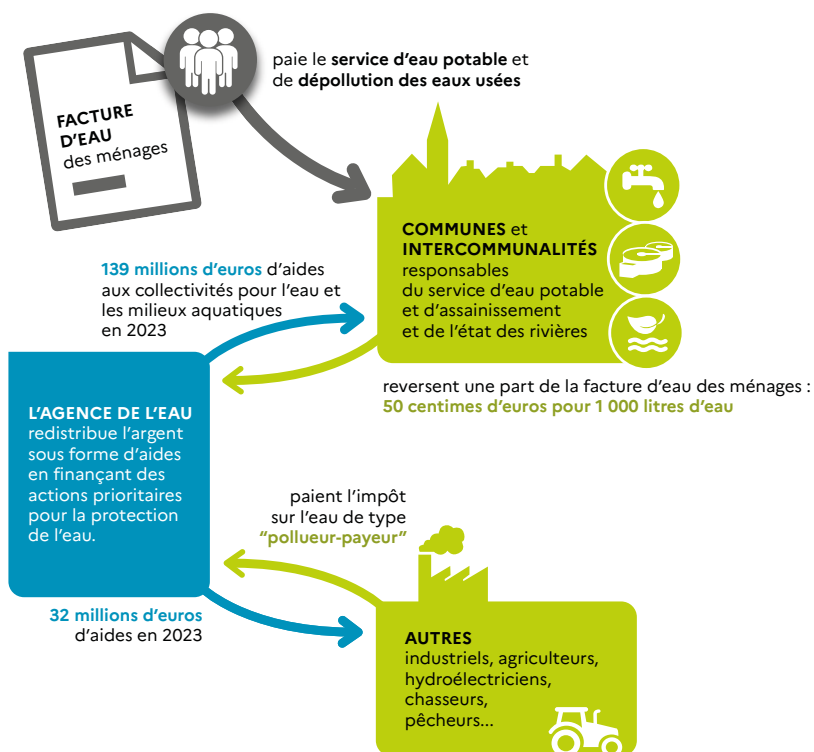
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :  
[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,08 euros TTC par m<sup>3</sup>** (Sispea - données agrégées disponibles - 2021).

[https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA\\_video.mp4](https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4)



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

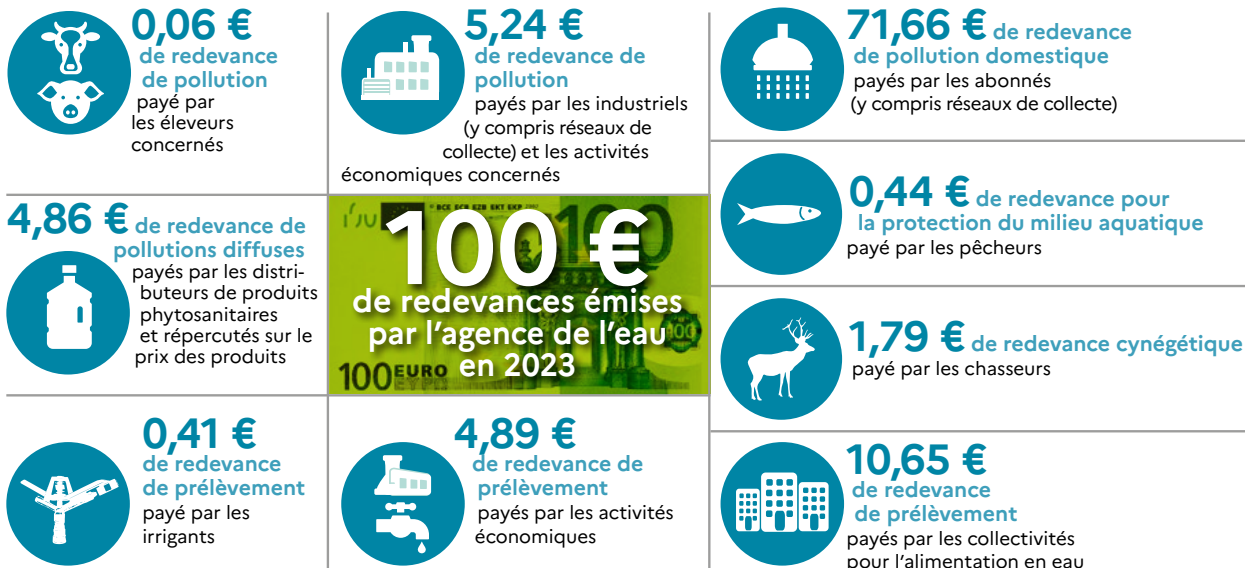
## D'OU PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 160,08 millions d'euros dont plus de 131 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

#### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



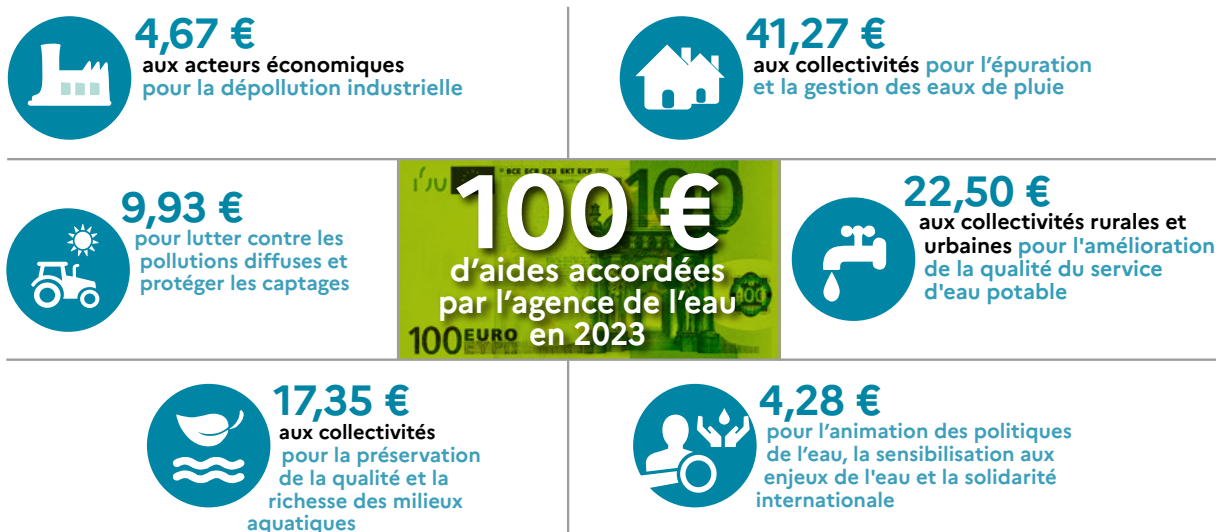
## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

#### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2023, ce sont 181,2 millions d'euros d'aides, soit 56 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

## EN 2023...



### PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour faire face aux effets et conséquences du changement climatique, le Comité de bassin Rhin-Meuse a validé en fin d'année 2023 son nouveau plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois ayant associé des membres des différents collèges du Comité de bassin, des représentants de l'État et de ses opérateurs et d'autres partenaires, **le plan pose clairement les enjeux "eau et climat" auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.** Ce plan est structuré autour de 10 objectifs pour une gestion résiliente et durable de la ressource en eau. En déclinaison de chaque objectif, il propose des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation pour la gestion de l'eau tout en ambitionnant de rendre plus concret et opérationnel le panel d'actions pouvant être mis en œuvre.



### FONDS VERT, PLAN EAU, UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR EN FAVEUR DES POLITIQUES DE L'EAU

Présenté le 31 mars 2023, le plan Eau gouvernemental et ses 53 mesures ont contribué à l'amplification des stratégies d'actions déjà déployées au titre du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau tant sur le plan de la qualité de l'eau que sur le volet quantitatif. Une fois les déclinaisons du plan Eau précisées, avec notamment des crédits supplémentaires, et des adaptations des règles en vigueur (accès simplifié aux aides de sécurisation de l'alimentation en eau potable, accès élargi aux aides de projets de création ou réhabilitation des systèmes d'assainissement), l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est saisie pleinement de ces nouvelles opportunités en y intégrant de manière durable celles adoptées 1 an plus tôt à l'occasion de la sécheresse 2022. L'ensemble de ce dispositif complété par les aides du Fonds vert ont constitué une offre de financement sans précédent au profit des territoires et de leur transition écologique. Ce sont quelque 181,2 millions d'euros d'aides qui ont ainsi été attribués.

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



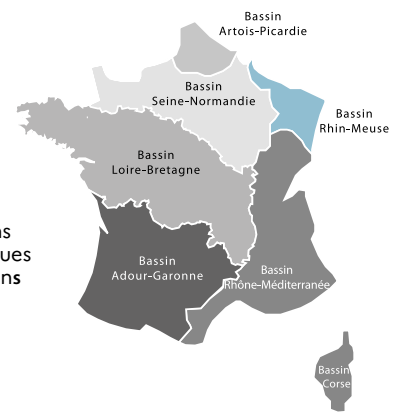
Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex  
Tél. 03 87 34 47 00  
agence@eau-rhin-meuse.fr

## Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité  de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

**1964**

Première loi sur l'eau

**1 MISSION COMMUNE**

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

**4 GRANDES PRIORITÉS**

Partager la ressource  
Restaurer les cours d'eau  
Agir pour les eaux littorales  
Garantir le bon état des eaux

**1 600 AGENTS ENGAGÉS**


pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

**2024**

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales. 



**Synthèse du rapport annuel 2024 sur l'assainissement collectif :**

THEME	2023	2024	OBSERVATIONS
<b>STATION DE TRAITEMENT TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	32 communes dont les 5 villages de Belleau raccordées à une station de traitement La Station de Bey-Lanfroicourt mise en service au 1 <sup>er</sup> septembre 2025
Lagune	2	2	
Infiltration percolation	3	3	
Roseaux	13	13	
Boues activées	4	4	
<b>TAUX DE CONFORMITE ANALYSES EAUX REJETEES</b>			
Lagune	100%	100%	
Infiltration percolation	100%	100%	
Roseaux	100%	100%	
Boues activées	100%	100%	
<b>BOUES PRODUITES (tonnes)</b>	202,6	176.1	100 % Conforme à la réglementation en vigueur.
<b>LINEAIRE TOTAL (mètre linéaire)</b>	<b>273 551</b>	<b>273 551</b>	Une mise à jour du SIG est en cours.
dont Eaux pluviales	81 760	81 760	
dont Eaux usées strictes	74 643	74 643	
dont Unitaires	89 489	89 489	
dont Refoulement	27 659	27 659	
<b>REGARDS DE VISITES</b>	<b>6 638</b>	<b>6 638</b>	
dont Eaux pluviales	2 131	2 131	
dont Eaux usées strictes	2 263	2 263	
dont Unitaires	2 010	2 010	
Déversoirs d'orage	182	182	
Poste de relevage	52	52	
<b>CONSOMMATION ELECTRIQUE (KWh) TOTAL</b>	<b>1 042 179</b>	<b>1 062 773</b>	
Lagune	0	0	
Infiltration percolation	6 339	9848	
Roseaux	198 112	233483	
Boues activées	844 067	819442	